

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 735

6 octobre 2000

SOMMAIRE

Aerlux Holding S.A., Luxembourg	page 35276	Joseph Bech Building Kirchberg S.A., Luxembourg	35244
Aero-Dynamic S.A., Livange	35266	Kawalux S.A., Esch-sur-Alzette	35253
Afece S.A., Luxembourg	35264	Kultura S.A., Luxembourg	35253
Bertralux S.A., Dudelange	35269	Leger, S.à r.l., Lamadelaine	35254
Beta Select	35243	LFB La Financière de la Biotechnologie, S.à r.l., Luxembourg	35254
BNP Inter Futures, Sicav, Luxembourg	35274	Lippe Holding S.A., Luxembourg	35255
BNP Portfolio, Sicav, Luxembourg	35274	Lubelim S.A.H., Luxembourg	35255
BSN Financing Co. S.A., Luxembourg	35244	Lustr'A 9, S.à r.l., Bertrange	35255
BSN Glasspack Treasury S.A., Luxembourg	35244	Luxlife S.A., Luxembourg	35256
Carnegie Fund II, Fonds Commun de Placement	35234	Lycaon Holding S.A., Luxembourg	35256, 35258
Comnic, S.à r.l., Echternach	35250	Mavica Investments S.A., Luxembourg	35258
Compage Gruppo Mediobanca, Sicav, Luxemb	35279	Meetshow International Holding S.A., Luxemb	35258
(La) Désirade S.A.H., Luxembourg	35254	Meir S.A., Luxembourg	35258
Eurtech Finance S.A., Luxembourg	35276	Meliacor S.A.H., Luxembourg	35259
Faburea Holding S.A., Luxembourg	35276	MF Equities, S.à r.l., Luxembourg	35259
Finbag Holding S.A., Luxembourg	35245	Milour S.A., Luxembourg	35260
Finprom Participations S.A., Luxembourg	35245	Mipral S.A., Luxembourg	35260
Firwind Finance S.A., Luxembourg	35245, 35246	Monfino S.A., Luxembourg	35260, 35261
Five Star S.A., Luxembourg	35262	Montage International S.A.H., Luxemb	35258, 35259
Galia Finance S.A.H., Luxembourg	35275	Montignac S.A.H., Luxembourg	35259, 35260
Galor Holding S.A., Luxembourg	35275	Mossack Fonseca & Co (Luxembourg), S.à r.l., Rameldange	35260
Garage Beta-Car, S.à r.l., Strassen	35246	Musicont S.A., Luxembourg	35261
Garage Muller-Locations, S.à r.l., Luxembourg	35246	Nbrofin S.A., Luxembourg	35261
Genista International S.A., Luxembourg	35247	Netgels S.A., Luxembourg	35261
GIF, Sicav, Luxembourg	35277	Newpak S.A., Luxembourg	35262, 35263
Gigipi, S.à r.l., Dippach	35247	Parfinlux S.A.H., Luxembourg	35274
Gioch S.A., Luxembourg	35279	Quatingo Holding S.A., Luxembourg	35275
Globaltex Investissements S.A., Luxembourg	35247	Regency Resources S.A., Luxembourg	35263
Globaltrad S.A.H., Luxembourg	35278	Riello International Holding S.A., Luxembourg	35263
Grand Garage Jean Muller, S.à r.l., Luxembourg	35248	Rodelux S.A.H., Luxembourg	35269
GT Promotions, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	35248	Romarest S.A., Luxembourg	35266
Harlux, S.à r.l., Luxembourg	35248	Rone, S.à r.l., Howald	35272
H.T.C. S.A., Luxembourg	35248	Ronflette S.A., Luxembourg	35272
HT-Lux S.A., Entreprise Générale de Construction		RSA Overseas Holdings (Luxembourg) (No. 1), S.à r.l., Luxembourg	35273
Hochtief-Luxembourg, Luxembourg	35244	Sarpa Investments S.A., Luxembourg	35272, 35273
IGD, Internationale de Gestion et de Développe-		Savoy 74 Investment S.A., Luxembourg	35273
ment S.A., Luxembourg	35251	Socepal S.A.H., Luxembourg	35246
I.H.S.A.N. Holding Company S.A., Luxembourg	35248	Société Immobilière Boulevard Prince Henri S.A., Luxembourg	35251
Imann S.A., Mamer	35249	Sogex S.A.H., Luxembourg	35280
Industrielle Beteiligung S.A., Luxembourg	35249	Stratinvest Holding S.A., Luxembourg	35279
Infurope S.A., Luxembourg	35249	Tacoma Investment S.A.H., Luxembourg	35280
International Finance Group S.A., Luxembourg	35250	Titlis Participations S.A., Luxembourg	35276
Iridys, Luxembourg	35251		
Irina Investments S.A., Luxembourg	35249, 35250		
Jacquet International S.A., Luxembourg	35251, 35252		
Jeanmapa, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	35253		

CARNEGIE FUND II, Fonds Commun de Placement.

AMENDMENTS TO THE MANAGEMENT REGULATIONS (OCTOBER 2000)

Between:

1. CARNEGIE FUND II MANAGEMENT COMPANY S.A.

on behalf of CARNEGIE FUND II

with registered office at Centre Europe, 5, Place de la Gare,

L-1616 Luxembourg (hereinafter the «Management Company»);

and

2. BANQUE CARNEGIE LUXEMBOURG S.A.

with registered office at Centre Europe, 5, Place de la Gare,

L-1616 Luxembourg (hereinafter the «Custodian»).

It has been agreed to amend the Management Regulations as follows:

These Management Regulations of the Mutual Investment Fund («Fonds Commun de Placement») CARNEGIE FUND II and any future amendments thereto, occurring in accordance with Article 15 below, shall govern the legal relationship between:

(i) The Management Company CARNEGIE FUND II MANAGEMENT COMPANY S.A., a joint stock company with its registered office in Luxembourg at Centre Europe, 5, Place de la Gare («The Management Company»);

(ii) the Custodian Bank BANQUE CARNEGIE LUXEMBOURG S.A., a joint stock company with its registered office in Luxembourg at Centre Europe, 5, Place de la Gare («The Custodian Bank») and

(iii) the subscribers and holders of Units («The Unitholders») who shall accept these Management Regulations by the acquisition of such Units.

Art. 1. The Fund.

CARNEGIE FUND II (hereinafter «the Fund») is a mutual investment fund under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg governed by Part II of the law of March 30, 1988 as the Fund consists of some Sub-Funds which shall be closed-ended Sub-Funds. The Management Company intends to create Sub-Funds, having specific investment policies.

The Fund is divided in separate Sub-Funds, investing in securities and other legally acceptable assets. The Fund is managed in the interest of the Unitholders by the Management Company. The assets of the Fund shall be held by the Custodian Bank and are separated from those of the Management Company.

The entire assets of the Fund, which are separate from those of the Management Company, are the joint property of all Unitholders who have equal rights in proportion to the number of Units they hold in the individual Sub-Funds, which Units can be evidenced by certificates if required. The Unitholders of the same Sub-Fund are treated equally and have the same rights. There is no meeting of the Unitholders. The subscription to or acquisition of Units in the Fund implies acceptance of these Management Regulations by the Unitholders.

Each Sub-Fund shall be treated as a separate entity whose assets constitute the joint coproprietorship between its Unitholders.

In the relations between the Unitholders and third parties (i.e. creditors), each Sub-Fund shall be obliged to the payment of its own debts and the creditors are entitled to claim only on all the assets of the particular Sub-Fund to which the debts are related.

The Management Company may decide at any time to create new Sub-Funds corresponding to different portfolio of assets and to dissolve existing ones at any time.

Art. 2. The Management Company.

The Fund shall be managed on behalf of the Unitholders by the Management Company, which has its registered office in Luxembourg.

The Management Company is vested with extensive powers, within the limitations of Articles 4 and 5 below, in managing the Fund on behalf of the Unitholders. In particular it shall be entitled to buy, sell, subscribe for, exchange and receive any securities and assets and to exercise all the rights directly or indirectly connected with the Fund's assets. The Board of Directors of the Management Company shall determine the investment policy of the Fund in accordance with the limitations set out in Articles 4 and 5 below. The Board of Directors of the Management Company may, under its responsibility and at its own costs, delegate to Investment Managers the power to invest and reinvest the assets of the Fund or to carry out the day-to-day administration and management of the assets of the Fund in accordance with the investment policies and restrictions set forth in these Management Regulations, subject at all times to the control, supervision and responsibility of the Board of Directors of the Management Company.

The Board of Directors of the Management Company may also, under its responsibility and at its own costs, appoint Investment Advisors who will provide the Management Company with investment advisory services in accordance with the investment policies and restrictions set forth in these Management Regulations. Subject to the approval of the Board of Directors of the Management Company, the Investment Managers and the Investment Advisors are entitled to sub-delegate their functions, at their own expenses, to third party or affiliated Investment Sub-Managers or Investment Sub-Advisors, respectively. The Board of Directors of the Management Company may also entrust officers or employees of the Management Company with the day-to-day execution of the investment policy and the general management of the Fund's assets. The Management Company may, in general, call on information services, consultants and other services; any fees they incurred shall be borne exclusively by the Management Company.

Art. 3. The Custodian Bank.

The Management Company has appointed BANQUE CARNEGIE LUXEMBOURG S.A., a société anonyme organised under Luxembourg law, with its registered office in Luxembourg, as Custodian Bank.

Either the Management Company or the Custodian Bank may terminate this contract at any time in writing upon three months' prior written notice. The Management Company may, however, only dismiss the Custodian Bank when a new Custodian Bank takes over the functions and responsibilities of the Custodian Bank as laid down in these Management Regulations within 2 months from the date of having given notice. After its dismissal the Custodian Bank must also guarantee to carry out its functions as long as it is necessary for the transfer of the Fund's total assets to the new Custodian Bank.

In the event of the Custodian Bank giving notice, the Management Company shall be obliged to appoint a new Custodian Bank to take over the functions and responsibilities of the Custodian Bank in accordance with these Management Regulations. In this case the duties of the Custodian Bank shall continue until the Fund's assets have been transferred to the new Custodian Bank.

The Management Company has entrusted the custody of the Fund's assets to the Custodian Bank.

The Custodian Bank shall carry out all operations concerning the day-to-day administration of the assets of the Fund. The Fund's assets, i.e. all liquid assets, securities and other assets permitted by law, shall be held by the Custodian Bank on behalf of the Unitholders of the respective Sub-Funds in separate accounts and deposits.

The Custodian Bank may only draw on the Fund's assets or make payments to third parties for the Fund by order of the Management Company and within the scope of these Management Regulations.

With the approval of the Management Company and under its own responsibility, the Custodian Bank may entrust banks abroad with the deposit of securities of the Fund. The Custodian Bank may, under its own responsibility and with the consent of the Management Company place securities in collective deposits with correspondents.

The Custodian Bank shall also:

a) ensure that the sale, issue, redemption (if any), conversion (if any), and cancellation of Units effected for the account of the Fund or by the Management Company are carried out in accordance with the provisions of the law and these Management Regulations;

b) carry out all instructions issued by the Management Company, provided these are not in violation of the law or these Management Regulations;

c) ensure that, in transactions involving the Fund's assets, the consideration is remitted to it within the usual time limits;

d) ensure that the Fund's income is applied in accordance with these Management Regulations.

The Custodian Bank pays out of the accounts of the Fund only such remunerations to the Management Company as are laid down in these Management Regulations.

The Custodian Bank is entitled to remunerations according to these Management Regulations.

In the context of their respective duties, the Management Company and the Custodian Bank must act independently and solely in the interest of the Unitholders.

Art. 4. Investment Objective and Policy Investment Limitations.

- Investment Objective and Policy

The Fund's objective is to achieve capital growth through a diversified range of Sub-Funds.

Each Sub-Fund shall be invested in particular categories of assets or securities according to investment style, geographical areas, industrial sectors and monetary zones, as the Management Company may determine.

The Fund may also, under the conditions and within the limits laid down by law, regulation and administrative practice, employ techniques and instruments relating to transferable securities, provided that such techniques and instruments are used for the purpose of efficient portfolio management.

There can be no assurance that the Fund will achieve its investment objective.

The Management Company shall determine the denomination currency of each Sub-Fund.

- Investment Limitations

The Fund may:

- not invest more than 10 % of the net assets of a Sub-Fund in securities not listed on a stock exchange nor dealt in on another regulated market which operates regularly and is recognized and open to the public, except that certain Sub-Funds may exceed that percentage or may be fully invested in unlisted securities. This restriction does not apply to securities issued or guaranteed by member countries of the Organization for Economic Co-operation and Development («OECD») or governmental agencies or subdivisions thereof or by supranational community, regional or world institutions and organizations;

- not invest more than 10 % of the net assets of a Sub-Fund in the securities issued by one single issuer except for certain Sub-Funds which may invest up to 20 % of their net assets in one single issuer. This restriction does not apply to securities issued or guaranteed by member countries of the Organization for Economic Co-operation and Development («OECD») or governmental agencies or subdivisions thereof or by supranational community, regional or world institutions and organizations;

- not invest more than 10 % of the net assets of certain Sub-Funds in the shares or units of other investment funds of the open-ended type. The 10 % limit may be exceeded on a short-term basis in order to facilitate a merger or reorganization. Such investment up to 10 % is only permissible under the following conditions:

a) no issue or purchase commission may be charged to the Sub-Fund when investments are made in investment funds managed by the same promoter of the Fund;

b) no management or advisory fee may be charged on the portion of the assets so invested;

- not acquire more than 10 % of the securities of a similar nature issued by any one issuer except that certain Sub-Funds may acquire up to 20 % of the securities of a similar nature issued by any one issuer. This restriction does not apply to securities issued or guaranteed by OECD countries or governmental agencies or subdivisions thereof or by supranational community, regional or world institutions and organizations;

- hold liquid assets, on an accessory basis, in the form of short-term money market instruments, having a residual maturity of less than 12 months or placed on deposits or invested up to a maximum of 10 % of the net assets of any Sub-Fund in money market funds;

- not enter into hostile transactions (i.e. without the consent of the Board of Directors of the Management Company or of a majority of the shareholders of the targeted company);

- borrow for the purpose of making investments up to 25 % of the net assets of each Sub-Fund.

The Fund may not comply with the investment limits provided herebefore when exercising subscription rights attaching to securities which form part of its assets. If such percentages are exceeded for reasons beyond the control of the Fund or as a result of the exercise of subscription rights, the Fund must adopt as a priority objective for its sales transactions, the remedying of that situation taking due account of the interest of its Unitholders.

Art. 5. Investment Techniques and Instruments.

I. Investment techniques and instruments relating to transferable securities

The Fund may, under the conditions and within the limits laid down by law, regulation and administrative practice, employ techniques and instruments relating to transferable securities, provided that such techniques and instruments are used for the purpose of efficient portfolio management.

1. Options on transferable securities.

The Fund may purchase and sell call and put options on securities only if traded on a regulated market, which operates regularly and is recognized and open to the public or traded over-the-counter with broker-dealers who make market in these options and who are first-class financial institutions with a high rating specializing in these types of transactions and are participants in the over-the-counter markets.

At the time of selling call options on securities, the Fund must hold in the relevant Sub-Fund either the underlying securities or equivalent call options or other instruments which may be used to adequately cover the liabilities arising therefrom, such as warrants. The securities underlying said call options sold may not be realised as long as the options thereon shall not have expired, unless these are covered by matching options or by other instruments which may be used to this effect. The same applies to matching call options or other instruments held by the Sub-Fund, if it does not hold the underlying securities at the time of selling the relevant options.

As an exception to this regulation, a Sub-Fund may write uncovered call options on securities that it does not own at the conclusion of the option contracts if the following conditions are met:

- the exercise price of the call options sold in this way does not exceed 25 % of the Net Asset Value of the Sub-Fund;
- the Sub-Fund must at all times be able to cover the positions taken on these sales.

Where put options on securities are sold, they should be covered during the whole duration of the contract either by equivalent put options already purchased (closing sales), or by cash or liquid assets of an equivalent value.

The total commitment arising on the sale of call and put options (excluding the sale of call options for which the Fund has adequate coverage) and the total commitment arising from financial futures and from transactions undertaken for purposes other than hedging may at no time exceed the total net asset value of the relevant Sub-Fund.

2. Transactions relating to Futures and Options on Financial Instruments

Transactions relating to futures and options on financial instruments may only relate to contracts which are dealt in on a regulated market, operating regularly, recognized and open to the public or traded over-the-counter with broker-dealers who make market in these instruments and who are first-class financial institutions with a high rating specializing in these types of transactions and are participants in the over-the-counter markets.

- Hedging operations relating to the risks attached to the general movement of stock markets

As a global hedge against the risk of unfavourable stock market movements, the Fund may, to the extent permitted by all applicable laws, buy or sell futures on stock market indices or options on stock market indices, provided there exists in each case a sufficient correlation between the composition of the index used and the portfolio securities of the relevant Sub-Fund.

The total commitment relating to futures and option contracts on stock market indices may not exceed the global valuation of securities held by the relevant Sub-Fund in the market corresponding to each index.

- Transactions relating to interest rate hedging

The Fund may also deal in financial futures and in option contracts in order to protect the value of debt-securities held by any Sub-Fund against interest rate risks.

As a global hedge against interest rate fluctuations, the Fund may sell interest rate futures contracts or sell call options or buy put options on interest rates or make interest rate swaps any of which may be on a mutual agreement basis with first-class financial institutions which specialize in this type of transaction.

The total commitment on financial futures contracts, option contracts and interest rate swaps may not exceed the total value of the assets to be hedged, held by the relevant Sub-Fund and expressed in the currency corresponding to these contracts.

- Transactions which are undertaken for purposes other than hedging

Apart from option contracts on transferable securities and contracts relating to currencies, the Fund may, for a purpose other than hedging, buy and sell futures contracts and option contracts on any type of financial instrument, provided that the total commitment arising on these purchase and sale transactions together with the total commitment arising on the sale of call and put options on transferable securities at no time exceeds the net asset value of the relevant Sub-Fund.

Sales of call options on transferable securities for which the Sub-Fund has sufficient coverage are not included in the calculation of the total commitment referred to above.

The commitment arising on futures contracts is equal to the liquidation value of the net position of contracts relating to similar financial instruments (after netting between purchase and sale positions), without taking into account the respective maturities.

The commitment relating to options bought and sold is equal to the sum of the exercise prices of those options representing the net position in respect of the same underlying asset, without taking into account the respective maturities.

- General

The total of the premiums paid to acquire put and call options on transferable securities, together with the total of the premiums paid for the acquisition of call and put options for purposes other than hedging may not exceed 15 % of the total net assets of the relevant Sub-Fund.

3. Lending of portfolio securities

The Fund may lend portfolio securities to third persons (for not more than 30 days and not in excess of 50 % of the total valuation of the relevant securities portfolio) through a standardized securities lending system organized by EUROCLEAR, CLEARSTREAM BANKING S.A. or other recognized clearing institutions or through a first-class financial institution which specializes in this type of transaction and will receive through such clearance agency collateral in cash or transferable securities issued or guaranteed by a governmental entity of the OECD, or by their local authorities or by supranational institutions. Such collateral will be maintained at all times in an amount equal to at least 100 % of the total valuation of the securities, and for the duration of the loan.

4. «Réméré» Transactions

The Fund may from time to time enter into «réméré» transactions which consist of the purchase and sale of securities with a clause reserving the seller the right to repurchase from the acquirer the securities sold at a price and term specified by the two parties in a contractual agreement.

The Fund can act either as purchaser or seller in «réméré» transactions. The involvement in such transactions is, however, subject to the following regulations:

- the Fund may not buy or sell securities using a «réméré» transaction unless the counterparties in such transactions are first-class financial institutions specializing in this type of transaction;
- during the life of a «réméré» purchase contract, the Fund cannot sell the securities which are the object of the contract, either before the right to repurchase these securities has been exercised by the counterparty, or the repurchase term has expired;
- it must take care to ensure that the level of its exposure to «réméré» purchase transactions is such that it is able, at all times, to meet its repurchase obligations.

II. Techniques and instruments to hedge exchange risks

The Fund may further, under the conditions and within the limits laid down by law, regulations and administrative practice, employ techniques and instruments intended to provide protection against exchange risks in the context of the hedging of the Fund's assets and liabilities.

To this effect the Fund may enter into transactions the purpose of which is the sale of futures currency contracts, the sale of call options on currencies or the purchase of put options on currencies. These contracts and options are dealt in on a regulated market, operating regularly, recognized and open to the public or traded over-the-counter with broker-dealers who make market in these contracts or options and who are first-class financial institutions with a high rating specializing in these types of transactions and are participants in the over-the-counter markets. For the same purpose the Fund may also sell currencies forward or exchange currencies on a mutual agreement basis with first-class financial institutions specialising in this type of transaction.

The Fund will deal in foreign exchange transactions only to hedge against exchange risks and provided that the value of such contracts does not exceed the total value of the assets denominated in the currency of such contracts and for a duration which shall normally not exceed the period during which the relevant assets are held.

Art. 6. Issue and Conversion of Units.

a) Issue of Units

Units shall be allotted in each Sub-Fund by the Management Company in Luxembourg after payment of the issue price to the Custodian Bank.

Units shall be subscribed during the initial subscription period at a price such as determined by the Management Company.

After the initial subscription period, some Sub-Funds are closed for new subscriptions (hereinafter the «Closed-Ended Sub-Funds»). However, the Management Company may, if it thinks appropriate, make further issues of Units in Closed-Ended Sub-Funds without reserving a preferential subscription right to the existing Unitholders. Registered Unitholders shall be informed of these subsequent issues by letter mailed to their address mentioned in the register.

These letters shall indicate the duration of the subscription period as well as the determination of the issue price, which shall be calculated on the first Valuation Date for the Closed-Ended Sub-Funds following the receipt of the subscription request and which shall be the Net Asset Value determined on that Valuation Date for the Closed-Ended Sub-Funds. If the request is received on the Valuation Date for the Closed-Ended Sub-Funds, the Net Asset Value to be taken into consideration shall be the Net Asset Value determined on the next Valuation Date for the Closed-Ended Sub-Funds.

Subscriptions shall be accepted during a subscription period determined by the Management Company and which may not be less than one day and which shall not exceed eight days.

Units of Closed-Ended Sub-Funds shall be allotted upon receipt of the subscription price which is payable at the latest on the third business day after the relevant Valuation Date for the Closed-Ended Sub-Funds.

There shall be no issue commission.

The Management Company shall decide on the frequency of such new issues of Units of Closed-Ended Sub-Funds.

The Management Company shall also determine the minimum investment required both during the initial subscription period and the possible subsequent periods, which minimum shall not be less than the equivalent in the Closed-Ended Sub-Fund's currency of LUF 500,000.

After the initial subscription period, the Units of Sub-Funds other than the Closed-Ended Sub-Funds (hereinafter the «Open-Ended Sub-Funds») are offered on sale on each Valuation Date for the Open-Ended Sub-Funds, except in case of suspension of the Net Asset Value determination and of the issue of Units as under Article 9 hereafter. If a subscription order is to be carried out on a Valuation Date for the Open-Ended Sub-Funds, written instructions and a completed application form (for initial subscriptions only) must have reached the Custodian Bank no later than a certain time on the relevant Valuation Date for the Open-Ended Sub-Funds as determined by the Management Company; otherwise the order will be executed on the next Valuation Date for the Open-Ended Sub-Funds.

The issue price of Units of Open-Ended Sub-Funds will be based on their respective Net Asset Value calculated on the relevant Valuation Date for the Open-Ended Sub-Funds.

Subscriptions are accepted by the Management Company, which will transmit the orders to the Custodian Bank for execution.

However, certain adjustments, as more fully described in the Prospectus of the Fund, may be necessary in order that (i) the Performance Fee, as described in the Prospectus, paid to the Management Company is charged only to those Units which have appreciated in value since their acquisition, (ii) all Unitholders will have the same amount per Unit at risk and (iii) all Units will have the same Net Asset Value.

There shall be no subscription fee.

Subscription orders shall be irrevocable after they have been lodged with the Management Company, and may be withdrawn thereafter only if there is a suspension of the relevant Net Asset Value determination or if the Management Company has delayed or rejected their acceptance.

The Management Company is authorized without limitation to allot and issue Units at any time at the relevant price per Unit which is based on the Net Asset Value determined according to these Management Regulations without reserving preferential subscription rights to existing Unitholders.

Payments for the Units must be made within maximum 3 bank working days after the applicable Valuation Date for the Open-Ended Sub-Funds.

Units of Open-Ended Sub-Funds may be purchased, subject to the relevant acceptance of the order, at the registered office of the Management Company or of the Custodian Bank. The Units are transferred to the investors immediately upon payment of the full issue price.

The Management Company shall observe the laws and requirements of the countries in which Units are offered. To comply with such requirements the Management Company may impose additional conditions on the distribution of Units outside Luxembourg which may be reflected in the offering documentation in those countries.

Moreover, the Management Company may determine minimum initial and/or subsequent subscription amount for the Open-Ended Sub-Funds.

In all Sub-Funds, payment for Units shall be made in the Sub-Fund's currency; other currencies may be accepted but will be converted in the Sub-Fund's currency at the Unitholder's costs.

b) Conversion of Units

There shall be no possibility to convert Units from one Sub-Fund to another Sub-Fund.

Art. 7. Unit Ownership.

Units shall be issued in registered form only, pursuant to a Unit confirmation issued upon their issue. No certificates shall be issued except when specifically requested by the Unitholder. The ownership shall be evidenced by the mention in the Register of Unitholders. Fractional Units may be issued up to four decimals. Fraction of Units will participate in the distribution of dividends, if any, and in the liquidation proceeds.

Art. 8. Net Asset Value.

The Net Asset Value of the Units in each Sub-Fund is based on the actual market price of the assets of the Sub-Fund, including accrued income less liabilities and provisions for accrued expenses. This is calculated on the basis of the closing price at least once a month, on the 15th of each month for the Closed-Ended Sub-Funds and on the basis of the last available prices at the close of the last Luxembourg business day of each month for the Open-Ended Sub-Funds (each the «Valuation Date»), in Luxembourg by BANQUE CARNEGIE LUXEMBOURG S.A. When the Valuation Date for the Closed-Ended Sub-Funds and for the Open-Ended Sub-Funds falls on a Luxembourg holiday, such Valuation Date will be the next business day which is not a holiday.

The Net Asset Value per Unit is expressed in the currency of the Sub-Fund and is calculated by BANQUE CARNEGIE LUXEMBOURG S.A. by dividing the Net Asset Value of the Units of the Sub-Fund by the number of its Units in circulation.

The total net assets of the Fund are expressed in Swedish Kroner (SEK) and correspond to the difference between the assets of the Fund and its total liabilities. For the purpose of this calculation, the net assets of each Sub-Fund, if denominated in another currency, are converted into SEK at the prevailing exchange rate on the Valuation Date for the Closed-Ended Sub-Funds and for the Open-Ended Sub-Funds and added together.

The Net Asset Value as well as the issue price or the redemption price, if any, is available at the Management Company and the Custodian Bank.

The assets of each Sub-Fund shall be deemed to include:

- i) all cash in hand or receivable or on deposit including accrued interest;
- ii) all bills and notes payable on demand and any amounts due (including the proceeds of securities sold but not yet collected);
- iii) all securities, shares, bonds, debentures, options or subscription rights and any other investments and securities;
- iv) all dividends and distributions due in cash or in kind to the extent known to the Management Company, provided that the Management Company may adjust the valuation for fluctuations in the market value of securities due to trading Practices such as trading ex-dividend or ex-rights;
- v) all accrued interest on any interest bearing securities held, except to the extent that such interest is comprised in the principal thereof;
- vi) the preliminary expenses insofar as the same have not been written off; and
- vii) all other permitted assets of any kind and nature including prepaid expenses.

The value of the assets held by each Sub-fund is determined as follows:

- securities listed or dealt on an official stock exchange or dealt on another regulated market which operates regularly and is recognized and open to the public are valued on the basis of the last known sales price. If the same security is quoted on different markets, the last known sales price of the main market for this security will be used;

- non-listed securities, other permitted assets and securities which are listed on an official stock exchange or dealt on a regulated market but in respect of which the last sales price is not representative of the fair value, are valued on the basis of their respective sales price as determined by the Management Company in good faith and with generally recognized valuation principles which can be examined by auditors; more particularly, in case of venture capital investments unlisted companies will be valued based on the realisation value which will be estimated by the Management Company with prudence and good faith. The Management Company will take into account the following guidelines and principles:

* Unlisted companies acquired in the 12-month period prior to the Valuation Date for the Open-Ended Sub-Funds and for the Closed Ended Sub-Funds will be valued at cost unless the Management Company considers that there has been a material change in the financial position, or otherwise, of the company; in such a case, unlisted securities will be valued based on the estimation complying with the principles of prudence and good faith.

* Where a significant transaction which establishes an arm's length price has been effected, this transaction will form the basis of valuation.

* Otherwise, unlisted companies will normally be valued by reference to their profits and price/earnings multiples applicable to comparable listed companies less a suitable discount to reflect the lack of marketability of the shares. Profits for the purpose of the valuations will be those disclosed in the latest audited accounts taking into consideration subsequent management accounts.

* Consideration, if appropriate, will also be given to other factors including the asset backing, current year budgeted profits and any other short-term prospects of the sale of shares of the unlisted company.

* Valuation of unlisted companies will be reviewed at least twice a year.

- money market instruments and certificates of deposit are valued on the basis of their nominal value plus accrued interest thereon based on the number of business days which have elapsed in the contract period up to and including the business day on which the value of the relevant instrument is determined. In the case of a discount or premium fixed income instrument, the value of the instrument, based on the net acquisition cost, is gradually adjusted upward or downward, as the case may be, to the redemption price considering the business days within the period plus accrued interest, if any;

- liquid assets are valued at their nominal value plus accrued interest;

- whenever a foreign exchange rate is needed in order to determine the Net Asset Value of a Sub-Fund the last known foreign exchange middle rate will be used.

The liabilities of the Fund shall be deemed to include:

- i) all borrowings, bills and other amounts due;
- ii) all administrative expenses due or accrued, including the costs of its constitution and registration with regulatory authorities, as well as legal, audit, management, custodial, paying agency and corporate and central administration agency fees and expenses, the costs of legal publications, prospectuses, financial reports and other documents made available to Unitholders, translation expenses and generally any other expenses arising from the administration of the Fund;
- iii) all known liabilities, due or not yet due, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of all dividends declared for which no coupons have been presented and which therefore remain unpaid until the day these dividends revert to the Fund by prescription;

iv) an appropriate amount set aside for taxes due on the date of the valuation and any other provisions or reserves authorized and approved by the Management Company; and

v) any other liabilities of the Fund of whatever kind towards third parties.

For the purposes of valuation of its liabilities, the Management Company may duly take into account all administrative and other expenses of regular or periodical character by valuing them for the entire year or any other period and by dividing the amount concerned proportionately for the relevant fractions of such period.

The Management Company is authorized to apply other adequate valuation principles for the total assets of the Fund and the assets of an individual Sub-Fund if the aforementioned valuation criteria appear impossible or inappropriate, or due to extraordinary circumstances or events.

In the case of extraordinary circumstances, the Management Company may cancel a valuation and replace it with another valuation.

Art. 9. Suspension of the Valuation of the Total Net Assets.

The Management Company may temporarily suspend the calculation of the total Net Asset Value for one or more Sub-Funds as well as of the issue price and the redemption price, if any, when:

- stock exchanges or markets which are the basis for the valuation of a major part of the applicable Sub-Fund's assets or foreign exchange markets for currencies in which the Net Asset Value or a considerable portion of its assets are denominated, are closed, except on regular public holidays, or when trading on such a market is limited or suspended or temporarily exposed to severe fluctuations;

- political, economic, military or other emergencies beyond the control, liability and influence of the Management Company render the disposal of such Sub-Fund's assets impossible under normal conditions or such disposal would be detrimental to the interests of the Unitholders;

- disruptions in the communications network or any other reason make it impossible to determine the value of a considerable part of such Sub-Fund's net assets;

- limitations on exchange operations or other transfers of assets render it impracticable for the Fund to execute business transactions, or where purchases and sales of the applicable Sub-Fund's assets cannot be effected at the normal conversion rates.

Art. 10. Redemption of Units.

Units of Closed-Ended Sub-Funds shall not be redeemed at the request of the Unitholder.

The Unitholders of Closed-Ended Sub-Funds shall, however, be entitled to request the redemption of their Units during redemption periods such as determined from time to time by the Board of Directors of the Management Company but not exceeding five days.

Such redemption periods shall be notified to the registered Unitholders by letter mailed to their address mentioned in the register.

These letters shall indicate the duration of the redemption period, the maximum number of Units to be redeemed per Unitholder as well as the redemption price which shall be the Net Asset Value calculated on the next Valuation Date for the Closed-Ended Sub-Funds following the receipt of the redemption request. If such redemption request is received on a Valuation Date for the Closed-Ended Sub-Funds, the Net Asset Value to be taken into consideration shall be the Net Asset Value calculated on the next Valuation Date for the Closed-Ended Sub-Funds.

There shall be no redemption commission.

Unitholders of Closed-Ended Sub-Funds wishing to have any or all of their Units redeemed should deliver within such period as indicated in the letters to the registered office of the Management Company, or to the office of the Custodian Bank, the certificate or certificates representing such Units, if any, together with an irrevocable request in writing for redemption.

Redemption proceeds will ordinarily be paid by cheque or bank transfer at the choice of the Unitholder.

Proceeds will be dispatched within five days after the relevant Valuation Date for the Closed-Ended Sub-Funds and after receipt of the proper documentation.

Unitholders of Open-Ended Sub-Funds may request the redemption of their Units at any time. To do so, they must send an irrevocable request in writing for redemption to the registered office of the Management Company or of the Custodian Bank.

If a redemption request is to be executed at the redemption price ruling on a Valuation Date for the Open-Ended Sub-Funds, the written application for the redemption of Units must reach the Custodian Bank no later than a certain time on that Valuation Date, as determined by the Management Company, for execution of that day. All orders reaching the Custodian Bank after that deadline will be held over until the next following Valuation Date for the Open-Ended Sub-Funds for execution at the redemption price then ruling. The Management Company will redeem Units in the order they were first purchased by the Unitholders (that is, on a «first-in first-out basis»).

The redemption price at which the Units of the Open-Ended Sub-Funds will be redeemed (the «Redemption Price») will be the Net Asset Value of the Units on the relevant Valuation Date for the Open-Ended Sub-Funds, plus as the case may be all or a portion of an Equalization Factor as described in the Prospectus of the Fund.

Confirmation of the execution of a redemption will be made by the dispatch to the Unitholder of a contract note.

The Custodian Bank is only obliged to make payments for redemptions where legal provisions, particularly exchange control regulations or other cases of force majeure, do not prohibit it from transferring or paying the redemption proceeds in the country where the redemption is requested.

The redemption proceeds will normally be paid within three business days after the relevant Valuation Date for the Open-Ended Sub-Funds and after receipt of proper document, in the currency of the original subscription or in the reference currency of the Sub-Fund, but investors may indicate the currency in which they wish to receive their redemption proceeds.

Where redemption proceeds are to be remitted in a currency other than the reference currency, the proceeds will be converted at normal banking rates, at the rate of exchange prevailing on the relevant Valuation Date for the Open-Ended Sub-Funds, by the Custodian Bank on behalf of the applicant, less any cost incurred in the foreign exchange transaction.

Redemption proceeds will ordinarily be paid by cheque or bank transfer at the choice of the Unitholder.

There shall be no redemption commission.

The Management Company may, in its discretion, satisfy redemption requests for any Units of Open-Ended Sub-Funds in excess of an amount as designated by the Management Company from time to time, and disclosed to the Unitholders which adequate prior notice, by payment in kind by allocating to the Unitholder assets out of the Sub-Fund, equal in value, calculated in accordance with the provisions of the Management Regulations and of the Prospectus as at the Valuation Date for the Open-Ended Sub-Funds by reference to which the Redemption Price of the Units is calculated, to the aggregate Net Asset Value of the Units being redeemed. The nature and type of assets to be transferred in any such case shall be determined by the Management Company, on a fair and equitable basis as confirmed by the auditor of the Fund. The fiscal, redemption and other costs of any such transfers shall be borne by the Unitholder benefiting from the redemption in kind. Redemptions in kind shall only be realized if the Unitholder agrees therewith and under the condition that such redemption in kind does not affect the equal treatment of the Unitholders and that no Unitholder is suffering any damage resulting therefrom.

Consequently, it depends on the development of the Net Asset Value if the Redemption Price is higher or lower throughout the duration of the Open-Ended Sub-Fund than the issue price paid by the investor.

In the event of extensive redemption applications, the Management Company may decide to delay the settlement of the redemption applications until it has sold the corresponding assets of the Open-Ended Sub-Fund without unnecessary delay.

Units in all Sub-Funds redeemed by the Management Company shall be cancelled.

Art. 11. Restriction on Ownership of Units.

The Management Company is permitted to discontinue temporarily, cease definitively or limit the issuance of Units at any time to persons or corporate entities resident or established in certain countries and territories.

The Management Company may exclude certain persons or corporate entities from the acquisition of Units, if such action is necessary for the protection of the Unitholders and of the Fund, as a whole. In this connection, the Management Company may (a) reject in its discretion any subscription for Units; and (b) redeem at any time the Units held by Unitholders who are excluded from or limiting as to purchasing or holding Units.

The Management Company, the Custodian Bank or any other person (including any individual, corporation, partnership, association or other entity) may not offer or sell any Units to any other person for reoffering or resale, directly or indirectly to any United States Person or to any person in any country or any other jurisdiction where action or approval for that purpose is required, or shall directly or indirectly result in an offer or sale of any Units, or in the distribution or publication of any prospectus or other offering material in any country or other jurisdiction, except in conformity with the laws and regulations relating to the placement of securities in the jurisdiction where so made.

Art. 12. Charges of the Fund.

The following costs are borne directly by the Fund:

1. A management fee of up to 1.5 % per annum of the Net Asset Value of each Sub-Fund paid to the Management Company. The management fee will be computed as of the last Luxembourg business day of each month and will be paid monthly.

2. An annual performance fee which accrues monthly and is due to the Management Company as of the end of each Fiscal Year. The performance fee for any Fiscal Year is an amount equal up to 20 % of the net realized and unrealized appreciation, if any, in the Net Asset Value of the Units (adjusted for the sale and redemption of Units in some Sub-Funds) during each Fiscal Year of the Fund, but only in the event the Sub-Fund's Net Asset Value has increased for that Fiscal Year (and for some Sub-Funds cumulatively since the issuance of the Units) by at least 5 % per annum (prorated for a partial year) after taking into account the annual management fee.

3. Standard brokerage and bank charges incurred by the Fund's transactions.

4. Any additional non-recurrent fees, including legal advice, incurred for exceptional steps taken in the interests of the Unitholders may be amortized over 5 years' period.

5. The annual 0.06 % Luxembourg subscription tax, as well as any applicable V.A.T. payable on the Fund related expenses, whether charged directly or indirectly to the latter.

The following costs are borne by the Management Company out of its own assets:

1. The Custodian Bank safekeeping charges and fees corresponding to the usual rates charged by banks in Luxembourg, paid monthly, based on the average of the net assets of the Fund during the relevant month and the Custodian Bank correspondent safekeeping charges;

2. The Administrative Agent fees for its services rendered as administrative agent, registrar and transfer agent and paying agent and for services rendered in the determination of the Net Asset Value per Unit. Corresponding to the usual rates charged by banks in Luxembourg, this fee will be paid monthly, based on the average of the net assets of the Fund during the relevant month.

3. The Investment Manager's fees.
4. The expenses of establishing the Fund and any Sub-Fund.
5. All other expenses incurred in the Fund's operations.

Charges shall be allocated to the relevant Sub-Fund for which they were incurred or otherwise prorated to each of them, based on objective criteria determined by the Management Company.

All recurring charges will be charged first against income, then against capital gains, if any, and then against assets.

Art. 13. Business Year, Audit.

The Fund's business year shall start on the first of January and end on the last day of December each year (the «Fiscal Year»). The first business year shall end on December 31, 2000. The annual statement of account of the Management Company shall be audited by the statutory auditor of the Management Company and the Fund's annual report by an auditor appointed by the Management Company.

To establish the balance sheet of the Fund which shall be expressed in SEK, the assets of each Sub-Fund shall be converted from its relevant currency into SEK.

Art. 14. Distribution Policy.

The Management Company may decide, after the closing of the annual accounts, whether and to what extent net investment income and net realized capital gains will be distributed with respect to any Sub-Fund.

Distributions other than annual distributions may be decided by the Management Company within the limits laid down by Luxembourg law.

The payment of distributions must not result in the Net Asset Value of the Fund falling below the minimum capital amount prescribed by law.

In principle, there shall be no distribution and the net proceeds of each individual Sub-Fund shall be reinvested.

However, in the event of a decision being made to pay distribution, payment shall be effected within one month following the end of the financial year.

Entitlements to distribution and sums not claimed within five years from the due date shall be forfeited and the corresponding assets shall be returned to the respective Sub-Fund.

Art. 15. Amendments to these Management Regulations.

The Management Company may amend these Management Regulations in full or in part at any time in the interest of the Unitholders and with the consent of the Custodian Bank.

Amendments shall take effect five (5) days after their publication in the Luxembourg «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations».

Art. 16. Announcements.

The Net Asset Value per Unit as well as the issue price or the redemption price, if any, shall be available at the registered office of the Management Company and the office of the Administrative Agent every bank working day in Luxembourg.

The audited annual report, which shall be published within four months following the close of the accounting year, and all interim reports, which shall be published within two months following the close of the relevant period shall be available to Unitholders at the registered office of the Management Company and the office of the Administrative Agent.

Any amendments to these Management Regulations and the liquidation of the Fund shall be published in the Luxembourg «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations». The dissolution of the Fund shall further be published in the «Luxemburger Wort» and in two newspapers of wider circulation abroad.

Amendments to the Management Regulations and notices to Unitholders, including notices about the suspension of the calculation of the Net Asset Value as well as of the issue price or of the redemption price, if any, and the liquidation of the Fund shall be published in the newspapers of countries where Units are offered or sold.

Art. 17. Duration of the Fund, Dissolution of the Fund, Liquidation and Merger of Sub-Funds.

The Fund and the Sub-Funds shall be established for an indefinite period.

Unitholders, their heirs and any other beneficiaries may not demand the dissolution or division of the Fund.

The Fund may be liquidated at any time by mutual agreement of the Management Company and the Custodian Bank.

Furthermore, liquidation shall take place if required according to Article 21 of the law of March 30, 1988 relating to collective investment undertakings. Notice must be given without delay by the Management Company or the Custodian Bank in accordance with Article 16 above. No Units may be issued or converted as soon as the event giving rise to liquidation occurs; nevertheless the redemption of Units remains possible provided that all the Unitholders are treated equally. The Management Company shall dispose of the Fund's assets in the best interest of the Unitholders and the Custodian Bank shall distribute the net liquidation proceeds, after deduction of liquidation charges and expenses, to the Unitholders in proportion to their holdings, in accordance with the directions of the Management Company. Proceeds which cannot be distributed to the Unitholders at the close of liquidation shall be deposited with the «Caisse des Consignations» in Luxembourg until expiry of the prescribed period.

In the event of special circumstances beyond its control, such as political, economic, military or other emergencies or in the event that the total net assets of a Sub-Fund fall below a certain amount such as determined from time to time by the Management Company and disclosed in the prospectus, the Management Company is also empowered to liquidate any of the Sub-Funds. A notice of such liquidation to the Unitholders shall be notified by mail to each Unitholder. No Units may be converted after the date of the decision to liquidate a Sub-Fund; nevertheless the redemption of Units

remains possible provided that all the Unitholders are treated equally. The Management Company shall redeem the Units of the concerned Sub-Fund and reimburse the Unitholders in proportion to their respective holdings. The liquidation proceeds which cannot be distributed at the close of liquidation of the Sub-Fund shall be deposited with the Custodian Bank during a period of 6 (six) months; any remaining amount after these 6 months will be deposited with the Caisse des Consignations in Luxembourg.

In the event of special circumstances beyond its control, such as political, economic, military or other emergencies or in the event that the total net assets of a Sub-Fund fall below a certain amount such as determined from time to time by the Management Company and disclosed in the prospectus, the Management Company may decide that two or more Sub-Funds may be merged. Notice of such a merger will be given at least one month prior thereto to the investors. Such notice shall be notified to each Unitholder by mail. Each Unitholder concerned by the merger shall be given the possibility within a period of one month as of the date of notification to request the repurchase of its Units free of charge. At the expiry of this one (1) month's period any Unitholder which did not request the repurchase of its Units shall be bound by the decision relating to the merger.

The Management Company does not consider to merge any Sub-Fund with another Luxembourg or foreign investment fund.

Art. 18. Expiry of Claims.

Unitholders' claims against the Management Company or the Custodian Bank shall cease to be valid 5 years after the date of the occurrence giving rise to the claim.

Art. 19. Applicable Law, Jurisdiction and Language of Reference.

These Management Regulations are governed by Luxembourg law.

The District Court of Luxembourg shall have jurisdiction over any disputes between the Unitholders, the Management Company and the Custodian Bank, and Luxembourg law shall apply. The Management Company and the Custodian Bank nevertheless submit themselves and the Fund to the jurisdiction of any country in which Units are offered and sold, in respect of claims by Unitholders solicited by sales agents appointed in the respective country.

The English-language version of these Management Regulations shall be binding; the Management Company and the Custodian Bank nevertheless admit the use of translations approved by them, into the languages of countries in which Units are offered and sold, and these shall be binding in respect of such Units sold to investors in these countries.

These Management Regulations come into effect on October 12, 2000.

Done in two originals in Luxembourg on September 14, 2000.

Pour copie conforme

Signature

The Management Company

The Custodian Bank

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 96, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49432/275/618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2000.

BETA SELECT.

Die ACTIVEST INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A. (die «Verwaltungsgesellschaft») hat mit Zustimmung der HypoVereinsbank Luxembourg S.A. (die «Depotbank») beschlossen, das für das Sondervermögen BETA SELECT, das nach Teil II des Luxemburger Gesetzes vom 30. März 1988 über Organismen für gemeinsame Anlagen am 7. Juli 2000 aufgelegt wurden, geltende Verwaltungsreglement in seinen Artikeln 5 und 12 zu ändern.

Der umgeänderte Wortlaut von Artikel 5 Punkt 5.1 Absatz 4 des Verwaltungsreglements lautet wie folgt:

«Für den Fonds werden nur Anteile an solchen Organismen für gemeinsame Anlagen («OGA») des offenen Typs erworben, soweit deren Anlagepolitik dem Grundsatz der Risikostreuung im Sinne der Regeln für Luxemburger Organismen für gemeinsame Anlagen nach Teil II des Gesetzes vom 30. März 1988 folgt und die in ihrem Ursprungsland einer gesetzlich zum Schutz des Anlegers eingerichteten Investitionsaufsicht unterliegen, wobei höchstens 20 % des Netto-Fondsvermögens in Anteilen eines einzigen Zielfonds angelegt werden dürfen. In diesem Zusammenhang wird der Fonds grundsätzlich nur Anteile an OGA aus einem Mitgliedstaat der EU, der Schweiz, Kanada, den USA, Japan oder Hongkong erwerben.»

Der umgeänderte Wortlaut von Artikel 12, erster Satz des Verwaltungsreglements lautet wie folgt:

«Der Fonds trägt folgende Kosten:»

Der Wortlaut von Artikel 12 des Verwaltungsreglements, vorletzter Absatz wird ersatzlos gestrichen.

Der umgeänderte Wortlaut von Artikel 12 des Verwaltungsreglements, letzter Absatz lautet wie folgt:

«Die Gründungskosten, die auf maximal 100.000,- Euro geschätzt werden, werden zunächst von der Verwaltungsgesellschaft getragen und dann über einen Zeitraum, der sich über das erste Rumpfgeschäftsjahr sowie das darauffolgende Geschäftsjahr erstreckt, dem Fondsvermögen durch die Verwaltungsgesellschaft in Rechnung gestellt.»

Die vorstehenden Änderungen treten am 21. September 2000, i.e. Tag der Unterzeichnung, in Kraft.

Luxemburg, den 21. September 2000.

Die Verwaltungsgesellschaft

Die Depotbank

Unterschriften

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2000, vol. 543, fol. 26, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51292/250/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2000.

BSN FINANCING CO. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 70.701.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg, le 24 juillet 2000

Le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Daniel Melin comme membre du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration a nommé Madame Annick Garin, Directeur Juridique BSN GLASSPACK, demeurant au 15, rue Cagé, 93400 Saint-Ouen, France, comme nouvel administrateur avec effet immédiat en remplacement de l'administrateur démissionnaire, cette nomination devant être confirmée par la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BSN FINANCING CO. S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 541, fol. 99, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51083/267/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

BSN GLASSPACK TREASURY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 77.075.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg, le 27 juillet 2000

Le Conseil d'Administration a nommé Monsieur Louis Soudre comme Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BSN GLASSPACK TREASURY S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 541, fol. 99, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51084/267/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2000.

JOSEPH BECH BUILDING KIRCHBERG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1852 Luxembourg, 9, rue Kalchesbruck.
H. R. Luxemburg B 70.679.

HT-LUX S.A., ENTREPRISE GENERALE DE CONSTRUCTION HOCHTIEF-LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1852 Luxembourg, 9, rue Kalchesbruck.
H. R. Luxemburg B 18.517.

AUSZUG

Die Verwaltungsräte der Aktiengesellschaften JOSEPH BECH BUILDING KIRCHBERG S.A. und HT-LUX S.A. haben in ihren jeweiligen Sitzungen vom 30. August 2000 beschlossen, dem von dem Verwaltungsrat der Aktiengesellschaft HOCHTIEF FACILITY MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. mit Gesellschaftssitz in L-1852 Luxembourg, 9, rue Kalchesbruck, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 52.879, am 30. August 2000 vorgeschlagenen Aufspaltungsentwurf der Gesellschaft HOCHTIEF FACILITY MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. anzunehmen.

Die Aufspaltung der Gesellschaft HOCHTIEF FACILITY MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. gemäß dem vorgenannten Aufspaltungsentwurf, durch die die Gesellschaft HOCHTIEF FACILITY MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. infolge ihrer Auflösung ohne Abwicklung sämtliche Aktiva und Passiva ausnahmslos gemäß den Artikeln 286 bis 306 des abgeänderten Gesellschaftsgesetzes vom 10. August 1915 an die Gesellschaften JOSEPH BECH BUILDING KIRCHBERG S.A. und HT-LUX S.A. überträgt, soll von den Aktionären der Gesellschaften JOSEPH BECH BUILDING KIRCHBERG S.A. und HT-LUX S.A. jeweils anlässlich einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung gutgeheißen werden, welche am oder um den 18. Oktober 2000 stattfinden soll.

Die Aktionäre der HOCHTIEF FACILITY MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. werden, im Umtausch der ausnahmslosen Einlage sämtlicher Aktiva und Passiva der Gesellschaft, für eine Aktie der Gesellschaft HOCHTIEF FACILITY MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. eine Aktie der JOSEPH BECH BUILDING KIRCHBERG S.A. sowie für 10 Aktien der Gesellschaft HOCHTIEF FACILITY MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. eine Aktie der HT-LUX S.A. erhalten.

Die Aktien der Gesellschaft HOCHTIEF FACILITY MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. werden am Tage der notariell beurkundeten Gesellschafterversammlungen, welche der Aufspaltung zustimmen, für ungültig erklärt.

Aus buchhalterischer Sicht und im Hinblick auf die Aktionäre der Gesellschaft HOCHTIEF FACILITY MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. werden die Geschäfte der Gesellschaft HOCHTIEF FACILITY MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. ab dem 1. Juli 2000 als Geschäfte angesehen, die für Rechnung der Gesellschaften JOSEPH BECH BUILDING KIRCHBERG S.A. und HT-LUX S.A. abgeschlossen wurden.

Die Aktionäre der Gesellschaft HOCHTIEF FACILITY MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. werden ab demselben Datum am Ergebnis der Gesellschaften JOSEPH BECH BUILDING KIRCHBERG S.A. und HT-LUX S.A. beteiligt.

Mit Ausnahme der üblichen Entlohnung des unabhängigen Sachverständigen für die von ihm geleistete Arbeit erhält der unabhängige Sachverständige keinen Sondervorteil.

Die Aktiv- und Passivposten des Gesamtvermögens der Gesellschaft HOCHTIEF FACILITY MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. zum 30. Juni 2000 werden auf die Gesellschaften JOSEPH BECH BUILDING KIRCHBERG S.A. und HT-LUX S.A. gemäß den Bestimmungen des Aufspaltungsentwurfs, welcher im Mémorial veröffentlicht wird, übertragen und verteilt.

Luxemburg, den 30. August 2000.

Für die Gesellschaft
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2000, vol. 543, fol. 45, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52131/267/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2000.

FINBAG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 23, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 57.744.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 20 juin 2000, vol. 537, fol. 100, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2000.

FINBAG HOLDING S.A.

Signature

(32690/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

FINBAG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 57.744.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 13 juin 2000

Monsieur Adrien Schaus, Madame Marie-Fiore Ries-Bonani et Madame Romaine Scheifer-Gillen sont renommés administrateurs de la société pour une période de quatre ans. Monsieur Angelo De Bernardi est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2004.

Le nouveau siège de la société est fixé au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme
FINBAG HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2000, vol. 537, fol. 100, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32691/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

FINPROM PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 69.849.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 4 mai 2000

Démission de deux administrateurs, savoir MM. Brunello Donati et Giancarlo Codoni, avec effet immédiat.

Nomination de deux nouveaux administrateurs, M. Jean Steffen, employé privé, Luxembourg, et Mlle Armelle Beato, employée privée, Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour FINPROM PARTICIPATIONS S.A.

Signature

L'Agent Domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2000, vol. 538, fol. 2, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32692/032/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

FIRWIND FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 48.245.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2000, vol. 538, fol. 2, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2000.

(32693/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

GENISTA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 71.953.

—
EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2000 que Messieurs Claude Zimmer, Henri Grisius et John Seil ont démissionné de leurs fonctions d'administrateur et que décharge pleine et entière leur a été accordée pour le mandat effectué.

Ont été nommés pour les remplacer:

- Maître Henri Hellinckx, avocat, Luxembourg
- Maître Rita Reichling, avocat, Luxembourg

Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 9 juin 2000.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2000, vol. 537, fol. 85, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32702/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

GIGIPI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dippach.
R. C. Luxembourg B 17.533.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 93, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2000.

Signature.

(32703/603/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

GLOBALTEX INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 44.360.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2000, vol. 538, fol. 2, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2000.

(32704/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

GLOBALTEX INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 44.360.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires,
tenue en date du 20 juin 2000*

Le capital social de LUF 1.250.000,- est converti en euros avec effet au 1^{er} janvier 2000. Le nouveau capital se chiffre donc à 30.986,69 euros et est représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.

1. Le deuxième paragraphe de l'article trois des statuts concernant le capital autorisé aura désormais la teneur suivante:

«Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial pour le porter de son montant actuel à un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept euros et soixante-deux cents (EUR 1.239.467,62), le cas échéant par l'émission d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.»

Luxembourg, le 20 juin 2000.

Certifié sincère et conforme
Pour GLOBALTEX INVESTISSEMENTS S.A.
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2000, vol. 538, fol. 2, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32705/696/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

GRAND GARAGE JEAN MULLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 19.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 16 juin 2000, vol. 537, fol. 85, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(32708/799/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

GT PROMOTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4306 Esch-sur-Alzette, 97, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 59.651.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 juin 2000, vol. 316, fol. 84, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 juin 2000.

(32709/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

HARLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 26.136.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2000, vol. 537, fol. 97, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Gérant

(32710/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

H.T.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 15, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 22.476.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal dressé lors de la séance de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société, qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 14 avril 2000, que Monsieur Victor Marx est révoqué, avec effet immédiat, de ses fonctions d'administrateur.

L'Assemblée nomme administrateur, Monsieur André Mondada, demeurant à CH-Lausanne, qui sera appelé à terminer le mandat de l'administrateur révoqué.

L'Assemblée prolonge pour le surplus le mandat du commissaire aux comptes, Maître Danielle Martin, pour un nouveau terme de 3 ans, venant à expiration en date du 31 décembre 2003.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2000.

M. Watgen
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2000, vol. 537, fol. 87, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32711/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

I.H.S.A.N. HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 23.501.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2000, vol. 537, fol. 85, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2000.

Pour I.H.S.A.N. HOLDING COMPANY S.A.
MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Signature

(32712/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

IMANN S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 41.429.

The balance sheet as at December 31, 1998, registered in Luxembourg on June 19, 2000, Vol. 537, Fol. 92, Case 4, has been deposited at the Trade Register of Luxembourg on June 22, 2000.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, June 20, 2000.

(32713/695/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

INDUSTRIELLE BETEILIGUNG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 43.599.

A l'issue de l'assemblée générale de la société anonyme INDUSTRIELLE BETEILIGUNG S.A., réunie en date du 29 octobre 1999, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Madame Cecilia Danieli, demeurant à Buttrio, administrateur
- Monsieur Ezio Bianchi, demeurant à Buttrio, administrateur
- Monsieur Emile Sprunk, demeurant à Strassen, administrateur
- Monsieur Thierry Fleming, demeurant à Mamer, administrateur
- Monsieur John Seil, demeurant à Contern, administrateur
- Monsieur Giorgio Facchini, demeurant à Padova, administrateur

Commissaire aux Comptes:

MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Le mandat des administrateurs ainsi que le mandat du Commissaire aux Comptes viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2004.

Pour extrait conforme
MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signature
Agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2000, vol. 537, fol. 98, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32714/003/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

INFEUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 62, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 20.174.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2000, vol. 537, fol. 55, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2000.

R. Wiget
Vice-Président Dr T. Rochel
Membre du Conseil d'administration

(32715/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

IRINA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 58.915.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 10 mai 2000,
lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société*

La démission de Grigorius P. Sarantis, en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de la société, a été acceptée. Pascale Loewen, employée, demeurant 3A, rue G. Kroll à L-1882 Luxembourg, a été cooptée administrateur en son remplacement.

Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Pour publication et réquisition
IRINA INVESTMENTS S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2000, vol. 538, fol. 2, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32721/717/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

IRINA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 58.915.

—
*Extrait des résolutions adoptées en date du 11 mai 2000,
lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société*

La démission de Kyriakos P. Sarantis, en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de la société, a été acceptée. Frédéric Muller, administrateur de sociétés, demeurant 3A, rue G. Kroll à L-1882 Luxembourg, a été cooptée administrateur en son remplacement.

Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Pour publication et réquisition
IRINA INVESTMENTS S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2000, vol. 538, fol. 2, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32722/717/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

INTERNATIONAL FINANCE GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 68.324.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2000, vol. 537, fol. 38, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
C. Speecke
Administrateur

(32716/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

INTERNATIONAL FINANCE GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 68.324.

—
L'assemblée générale de la société anonyme INTERNATIONAL FINANCE GROUP S.A., réunie au siège social le 13 juin 2000, a nommé ELPERS & CO., REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., demeurant à Luxembourg, aux fonctions de Commissaire aux Comptes, en remplacement de MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., demeurant à Luxembourg, démissionnaire.

ELPERS & CO. REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., est nommée pour une durée de six ans maximum, son mandat se terminant à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2006.

L'assemblée générale de la société anonyme INTERNATIONAL FINANCE GROUP S.A., réunie au siège social le 13 juin 2000, a renouvelé les mandats de M. Maarten van de Vaart, demeurant à Steinsel, M. Hans de Graaf, demeurant à Mamer, et M. Carl Speecke, demeurant à Luxembourg, administrateurs de la société.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'année 2006.

Pour extrait conforme et sincère
INTERNATIONAL FINANCE GROUP S.A.
C. Speecke
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2000, vol. 537, fol. 98, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32717/003/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

COMNIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6434 Echternach, 30B, rue André Duchscher.
R. C. Diekirch B 2.625.

—
Monsieur Herschbach Nicolas démissionne avec effet immédiat en tant que «gérant technique» de la société COMNIC, S.à r.l.

N. Herschbach.

Enregistré à Diekirch, le 28 septembre 2000, vol. 266, fol. 56, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(92519/999/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 septembre 2000.

SOCIETE IMMOBILIERE BOULEVARD PRINCE HENRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 33.591.

L'assemblée des actionnaires a approuvé, en date du 15 juin 2000, les comptes de la société au 31 décembre 1999. La démission des administrateurs, M. Risto Varpula, M. Esko Piironen et Mme Kaija Lehtonen a été acceptée. Pleine et entière décharge leur a été accordée pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

Pleine et entière décharge a été accordée au commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat.

Ont été nommés administrateurs jusqu'au terme de l'assemblée générale appelée à approuver les comptes au 31 décembre 2005: M. Mohammad Hossein Endaie, domicilié à Luxembourg, Mme Maryam Akbarieh, domiciliée à Luxembourg, et M. Laurent Fisch, domicilié à Luxembourg.

A été nommé commissaire aux comptes jusqu'au terme de l'assemblée générale appelée à approuver les comptes au 31 décembre 2000: M. Jean-Paul Elvinger.

Les comptes au 31 décembre 1999 ont été déposés.

Pour publication
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 97, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32825/250/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

IGD, INTERNATIONALE DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 22.411.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 94, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2000.

Pour IGD, INTERNATIONALE DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT
Société Anonyme
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg
Signature

(32718/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

IRIDYS.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 30.663.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 91, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2000.

(32720/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

JACQUET INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 49.219.

L'an deux mille, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JACQUET INTERNATIONAL, avec siège social à Luxembourg, 1, rue de la Chapelle, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 49.219.

La séance est ouverte à 15.30 heures,

sous la présidence de Monsieur Jean Wagener, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Gaby Bastos, employée privée, demeurant à Colmar-Berg.

A été appelé aux fonctions de scrutateur Madame Paule Kettmeyer, avocat, demeurant à Luxembourg.

Tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Changement de la monnaie d'expression du capital social de la société de francs luxembourgeois en Euros, avec effet au 1^{er} janvier 2000, le nouveau capital de la société s'élevant à six cent vingt-quatre mille neuf cent trente-neuf virgule cinquante-huit (624.939,58) Euros, avec abolition de la valeur nominale.

2.- Augmentation du capital social tel que résultant du point précédent, d'un montant de soixante virgule quarante-deux (60,42) Euros, pour le porter de six cent vingt-quatre mille neuf cent trente-neuf virgule cinquante-huit (624.939,58) Euros à six cent vingt-cinq mille (625.000,-) Euros, représenté par vingt-cinq mille deux cent dix (25.210) actions sans désignation de valeur nominale, sans émission d'actions nouvelles, par apport par les actionnaires du montant global de soixante virgule quarante-deux (60,42) Euros en numéraire en proportion de leur participation actuelle dans le capital social.

3.- Modification afférente du premier paragraphe de l'article cinq des statuts coordonnés, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à six cent vingt-cinq mille (625.000,-) Euros, représenté par vingt-cinq mille deux cent dix (25.210) actions sans désignation de valeur nominale.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la monnaie d'expression du capital social de la société de francs luxembourgeois en Euros, avec effet au 1^{er} janvier 2000, le nouveau capital de la société s'élevant à six cent vingt-quatre mille neuf cent trente-neuf virgule cinquante-huit (624.939,58) Euros, avec abolition de la valeur nominale.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social tel que résultant de la résolution précédente, d'un montant de soixante virgule quarante-deux (60,42) Euros, pour le porter de six cent vingt-quatre mille neuf cent trente-neuf virgule cinquante-huit (624.939,58) Euros à six cent vingt-cinq mille (625.000,-) Euros représenté par vingt-cinq mille deux cent dix (25.210) actions sans désignation de valeur nominale, sans émission d'actions nouvelles, par apport par les actionnaires du montant global de soixante virgule quarante-deux (60,42) Euros en numéraire en proportion de leurs participations actuelles dans le capital social, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'assemblée décide de la modification afférente du premier paragraphe de l'article cinq des statuts coordonnés, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à six cent vingt-cinq mille (625.000,-) Euros, représenté par vingt-cinq mille deux cent dix (25.210) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à trente-cinq mille (35.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.40 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont tous signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J. Wagener, G. Bastos, P. Kettmeyer, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 124S, fol. 49, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2000.

R. Neuman.

(32723/226/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

JACQUET INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 49.219.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(32724/226/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

KAWALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 56, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 69.121.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 juin 2000, vol. 316, fol. 84, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 juin 2000.

(32726/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

KULTURA, Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 42, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 55.723.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 94, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2000.

Pour KULTURA, Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature

(32727/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

JEANMAPA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 56, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.186.

DISSOLUTION

L'an deux mille, le quinze mai.

Par devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean Lagozny, retraité, né à Valleroy (France), le 19 juin 1942, de nationalité française, et son épouse Madame Marie-José Lucienne Mohr, retraitée, née à Longwy (France), le 25 février 1945, demeurant ensemble à F-54800 Labry, 32, rue Charles Michel,

déclarant être mariés sous le régime matrimonial de la communauté légale de droit français à défaut de contrat de mariage.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - La société à responsabilité limitée JEANMAPA, S.à r.l., avec siège social à L-4280 Esch-sur-Alzette, 56, boulevard du Prince Henri, fut constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 7 mai 1997, numéro 11.119 de son répertoire, publié au Mémorial C, numéro 440 du 12 août 1997, et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 59.186.

Le capital social à raison de cinq cent mille (500.000,-) francs, représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille (1.000,-) francs chacune, était réparti à l'égard de la société comme suit:

1) Madame Marie-José Lucienne Mohr, préqualifiée, détenant cent trente-cinq parts sociales	135
2) Monsieur Jean Lagozny, préqualifié, détenant cent trente-cinq parts sociales	135
3) Monsieur Patrice Lagozny, chef de rang, demeurant à F-54880 Thil, 8, Impasse Paul Langevin, détenant cent quarante parts sociales	140
4) Madame Anna Rosa, gérante, demeurant à F-54190 Villerupt, 5, rue Roosevelt, détenant quatre-vingt-dix parts sociales	90
Total: cinq cents parts sociales	500

II. - Suivant cessions sous seing privé, datées à Villerupt et à Labry, le 9 mai 2000, ci-annexées,

- Monsieur Patrice Lagozny, préqualifié, a cédé la totalité des cent quarante (140) parts sociales qu'il détenait dans la prédite société, avec effet au 9 mai 2000, à Monsieur et Madame Lagozny-Mohr, préqualifiés;

- Madame Anna Rosa, préqualifiée, a cédé la totalité des quatre-vingt-dix (90) parts sociales qu'elle détenait dans la prédite société, avec effet au 9 mai 2000 à Monsieur et Madame Lagozny-Mohr, préqualifiés.

III. - Madame Anna Rosa et Monsieur Patrice Lagozny, préqualifiés,

agissant en leur qualité de gérant technique, respectivement gérant administratif de ladite société,

représentés aux fins des présentes par Monsieur Jean Lagozny, préqualifié,

en vertu de deux procurations sous seing privé, données à Villerupt, en date du 9 mai 2000, respectivement à Labry, en date du 9 mai 2000,

déclarent accepter ces cessions au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

IV. - Monsieur et Madame Lagozny-Mohr, préqualifiés, en leur qualité de seuls et uniques propriétaires de toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée JEANMAPA, S.à r.l., décident de dissoudre par les présentes la société. Ils sont investis ainsi de tous les avoirs de la société, et certifient que toutes les dettes de la société dissoute ont été réglées, de sorte que la liquidation est clôturée, sans préjudice du fait qu'ils restent personnellement tenus de tous les engagements éventuels de la société.

Décharges sont données à Monsieur Patrice Lagozny et Madame Anna Rosa, préqualifiés, en leur qualité de gérants.

Les livres et documents sociaux resteront déposés pendant le délai légal à l'adresse privée de Monsieur et Madame Lagozny-Mohr à F 54800 Labry, 32, rue Charles Michel.

Frais

Les frais et charges incombant à la société en raison des présentes sont estimés à vingt mille (20.000,-) francs environ.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants et aux intervenants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Lagozny, M.-J. Mohr, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 124S, fol. 27, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2000.

R. Neuman.

(32725/226/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

LA DESIRADE, S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 53.673.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 20 juin 2000, vol. 538, fol. 2, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2000.

Signature.

(32728/032/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

LEGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4880 Lamadelaine, 53, rue des Près.

R. C. Luxembourg B 39.277.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 juin 2000, vol. 316, fol. 84, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lamadelaine, le 21 juin 2000.

(32729/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

LFB LA FINANCIERE DE LA BIOTECHNOLOGIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 63.132.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 20 juin 2000, vol. 538, fol. 2, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2000.

Signature.

(32730/032/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

LFB LA FINANCIERE DE LA BIOTECHNOLOGIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 63.132.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 20 juin 2000, vol. 538, fol. 2, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2000.

Signature.

(32731/032/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

LIPPE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.093.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 94, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2000.

Pour LIPPE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature

(32732/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

LUBELIM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.799.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 94, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2000.

Pour LUBELIM S.A., Société Anonyme Holding
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature

(32733/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

LUBELIM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.799.

L'Assemblée générale ordinaire du 27 avril 1999 a nommé aux fonctions de commissaire aux comptes COMCOLUX S.A., commissaire aux comptes, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Christian Agata.

Luxembourg, le 25 mai 2000.

Pour LUBELIM S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 94, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32734/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

LUSTRA 9, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 263, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 55.809.

L'an deux mille, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

A comparu:

Monsieur Renaud Henz, employé privé, demeurant à L-8077 Bertrange, 263, rue de Luxembourg,

Lequel comparant a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Monsieur Renaud Henz, prénommé, est le seul associé de la société à responsabilité limitée LUSTRA 9, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 255, route de Longwy, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Hespérange, en date du 9 juillet 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 546 du 25 octobre 1996, modifiée suivant acte reçu par le même notaire Lecuit, en date du 20 janvier 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 316 du 5 mai 1999, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 55.809.

2. L'associé unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associé unique décide de transférer le siège social au 263, rue de Luxembourg, à L-8077 Bertrange et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article trois des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3. (Premier alinéa).** Le siège social est établi à Bertrange.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de mettre en liquidation la société à responsabilité limitée LUSTRA 9, S.à r.l.

Troisième résolution

L'associé unique décide de se nommer liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Henz, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2000, vol. 124S, fol. 55, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2000.

E. Schlessler.

(32735/227/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

LUXLIFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 4, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 41.013.

Monsieur le préposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg est requis:

- d'inscrire Monsieur François-Marc Durand, demeurant au 10, rue Oudinot F-75007 Paris, en qualité de représentant permanent de la CAISSE FRATERNELLE VIE, en remplacement de Madame Marie-Martine Court, au sein du Conseil d'Administration de la société LUXLIFE S.A.

- d'inscrire Monsieur Francis Demazes, demeurant au 84, rue du Ranelagh F-75016 Paris, en qualité de représentant permanent de la CAISSE FRATERNELLE D'EPARGNE, en remplacement de Monsieur Emmanuel Du Boullay, au sein du Conseil d'Administration de la société LUXLIFE S.A.

- d'inscrire Monsieur Tim Ward, demeurant à Wiesbaden (Allemagne), comme administrateur, en remplacement de Monsieur Jochen Aymanns, au sein du Conseil d'Administration de la société LUXLIFE S.A.

- d'inscrire Monsieur Emmanuel Du Boullay, demeurant au 12, cité Vaneau, Paris 7^{ème}, comme président du conseil d'administration, en remplacement de Monsieur Henri Laurent, au sein du Conseil d'Administration de la société LUXLIFE S.A.

Ces désignations résultent d'une résolution circulaire du conseil d'administration du 21 avril 2000.

Luxembourg, le 15 juin 2000.

Pour réquisition

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2000, vol. 537, fol. 100, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32736/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

LYCAON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 54.602.

L'an deux mille, le cinq juin.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LYCAON HOLDING S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 18 avril 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 344 du 18 juillet 1996, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 54.602.

L'assemblée est présidée par Monsieur Philippe Paty, employé privé, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Patricia Ceccotti, employée privée, demeurant à Dudelange.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Françoise Simon, employée privée, demeurant à Eischen.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III. - Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale des actions.

2. Augmentation du capital social pour le porter de deux millions cinq cent mille francs belges (BEF 2.500.000,-) à cinq millions six cent quarante-sept mille cinq cent quatre-vingt-six francs belges (BEF 5.647.586,-) par incorporation de créances à hauteur de trois millions cent quarante-sept mille cinq cent quatre-vingt-six francs belges (BEF 3.147.586,-) sans émission d'actions nouvelles.

3. Conversion de la devise du capital en Euros.

4. Fixation d'un nouveau capital autorisé à un million d'Euros (EUR 1.000.000,-).

5. Autorisation pour le Conseil d'Administration de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

6. Modifications subséquentes des statuts pour les mettre en conformité avec ce qui précède.

7. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale de mille francs belges (BEF 1.000,-) par action des deux mille cinq cents (2.500) actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois millions cent quarante-sept mille cinq cent quatre-vingt-six francs belges (BEF 3.147.586,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent mille francs belges (BEF 2.500.000,-) à cinq millions six cent quarante-sept mille cinq cent quatre-vingt-six francs belges (BEF 5.647.586,-), sans émission d'actions nouvelles, à libérer par incorporation au capital de créances certaines, liquides et exigibles.

Ensuite l'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée l'actionnaire majoritaire.

Intervention, Souscription, Libération

Est alors intervenue l'actionnaire majoritaire, à savoir:

SERVICES GENERAUX DE GESTION (SUISSE) S.A., société anonyme de droit suisse, ayant son siège social à CH-Genève,

ici représentée par Monsieur Philippe Paty, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à CH-Genève, le 30 mai 2000,

laquelle procuration, signée ne varietur, restera annexée au présent acte.

Ladite intervenante, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire à l'augmentation de capital par incorporation de créances certaines, liquides et exigibles à concurrence de trois millions cent quarante-sept mille cinq cent quatre-vingt-six francs belges (BEF 3.147.586,-).

La réalité de cet apport a été prouvée au notaire instrumentaire par la production d'un rapport de vérification dressé par un réviseur d'entreprises indépendant, à savoir Monsieur Jean Zeimet, demeurant à Luxembourg, en date du 2 juin 2000, et dont les conclusions sont les suivantes:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ce rapport de vérification, paraphé ne varietur, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

L'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à effectuer les écritures et transferts nécessaires.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de convertir la devise du capital social de cinq millions six cent quarante-sept mille cinq cent quatre-vingt-six francs belges (BEF 5.647.586,-) en cent quarante mille Euros (EUR 140.000,-).

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de convertir la devise du capital autorisé de francs belges en Euros, de fixer le capital autorisé à un million d'Euros (EUR 1.000.000,-) et d'autoriser dès lors le conseil d'administration d'augmenter le capital social à concurrence de huit cent soixante mille Euros (EUR 860.000,-), étant entendu que l'autorisation doit être renouvelée tous les cinq ans, les autres modalités prévues à l'article trois des statuts restant inchangées.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'autoriser le Conseil d'Administration à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Sixième résolution

Ensuite, l'assemblée décide de modifier les premier et troisième alinéas de l'article trois des statuts, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à cent quarante mille Euros (EUR 140.000,-), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

«**(Troisième alinéa).** Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à concurrence de huit cent soixante mille Euros (EUR 860.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent quarante mille Euros (EUR 140.000,-) à un million d'Euros (EUR 1.000.000,-), le cas échéant par l'émission d'actions nouvelles jouissant des mêmes droits que les actions existantes.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de cent mille francs luxembourgeois (LUF 100.000,-).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: P. Paty, P. Ceccotti, F. Simon, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2000, vol. 124S, fol. 69, case 4. – Reçu 31.476 francs.

Le Receveur ff. (signé): G. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2000.

E. Schlesser.

(32737/227/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

LYCAON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 54.602.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2000.

E. Schlesser.

(32738/227/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

MAVICA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 66.476.

Statuts coordonnés au 2 juin 2000, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(32739/696/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

MEETSHOW INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 43.940.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 91, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2000.

(32740/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

MEIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 11.793.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(32741/528/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

MONTAGE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 31.474.

Le bilan au 31 août 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 94, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2000.

Pour MONTAGE INTERNATIONAL S.A.,

Société Anonyme Holding

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

(32749/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

MONTAGE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 31.474.

L'Assemblée générale ordinaire du 15 décembre 1998 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur, Monsieur Benoît Duvieusart, en remplacement de Monsieur Roland Frising.

Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour MONTAGE INTERNATIONAL S.A.,
Société Anonyme Holding
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 94, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32750/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

MF EQUITIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

Shareholder's resolution

The undersigned,

McCain EUROPA B.V., a company with registered office at Westhavendijk 145, 4463 ae Goes, acting in its capacity of sole shareholder of MF EQUITIES, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, (hereinafter referred to as «the Company»)

resolves:

- to dismiss Mr Teun Chr. Akkerman as manager of the Company as per 22 June 1999 and to confirm that Mr Teun Akkerman is released and discharged from further liability in respect of such provision,

- to appoint:

1. Mrs Muriel Noblet, Assistant Treasurer and Manager, residing in 87, rue P. Decoster, B-1190 Bruxelles,
 2. Mr Alain Olivier, Vice President, ADMINISTRATION AND FINANCE SOUTHERN EUROPE, residing in 42, rue Bara, F-59790 Ronchin,
 3. Mr Geoff Dent, Financial Director U.K., Pennyspring, 47 Main Street, Ebberston, UK-Scarborough YO 13 9NR,
 4. Mr Robert W. Simon, Consulting Engineer, 28, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg,
- as managers of the Company as per 22 June 1999.

Thus resolved and signed on the 28 day of June 1999.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2000, vol. 538, fol. 2, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32742/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

MELIACOR, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 41.111.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2000, vol. 537, fol. 85, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2000.

Signature.

(32744/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

MONTIGNAC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.115.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 94, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2000.

Pour MONTIGNAC S.A.,
Société Anonyme Holding
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature

(32752/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

MONTIGNAC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.115.

L'assemblée générale ordinaire du 4 mai 1999 a nommé aux fonctions de commissaire aux comptes, COMCOLUX S.A., commissaire aux comptes, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Christian Agata.
Luxembourg, le 2 juin 2000.

Pour MONTIGNAC S.A.,
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 94, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32751/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

MILOURD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 11.974.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2000, vol. 537, fol. 37, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(32745/518/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

MIPRAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 73.149.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2000 que Messieurs Claude Zimmer, Henri Grisius et John Seil ont démissionné de leurs fonctions d'administrateur et que décharge pleine et entière leur a été accordée pour le mandat effectué.

Ont été nommés pour les remplacer:

- Maître Henri Hellinckx, avocat, Luxembourg
- Maître Rita Reichling, avocat, Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 9 juin 2000.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2000, vol. 537, fol. 85, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32746/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

MOSSACK FONSECEA & CO (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Rameldange.
R. C. Luxembourg B 29.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 93, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2000.

(32753/603/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

MONFINO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 60.753.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 92, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

(32747/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

MONFINO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 60.753.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2000 a nommé MONTBRUN REVISION, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, commissaire aux comptes, pour terminer le mandat de Monsieur Edmond Ries, démissionnaire.

Luxembourg, le 15 juin 2000.

Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 92, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32748/535/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

MUSICONT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 10.759.

—
Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(32754/528/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

NBROSFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 49.359.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 20 juin 2000, vol. 537, fol. 100, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2000.

NBROSFIN S.A.
Signature

(32755/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

NBROSFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 49.359.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire, tenue le 20 avril 2000

Messieurs Nocivelli Paolo, Baudo Federico et Mesdames Nocivelli Stefania, Nocivelli Marta, Nocivelli Elena et Ries-Bonani Marie-Fiore sont renommés administrateurs de la société pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Grifi Mauro est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale de l'an 2003.

Pour extrait sincère et conforme
NBROSFIN S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2000, vol. 537, fol. 100, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32756/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

NETGELS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 33.131.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2000, vol. 537, fol. 85, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(32757/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

FIVE STAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.862.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2000, vol. 537, fol. 87, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2000.

Pour FIVE STAR S.A.
VECO TRUST S.A.
Signature

(32696/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

FIVE STAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.862.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 24 mai 2000, il a été décidé de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes:

- Mme Luisella Moreschi, M^e Arsène Kronshagen et Mlle Angela Cinarelli en tant qu'administrateurs;

- VECO TRUST S.A. en tant que commissaire aux comptes;

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2005.

Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour FIVE STAR S.A.
VECO TRUST S.A.
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2000, vol. 537, fol. 87, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32697/744/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

NEWPAK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 54.045.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2000, vol. 537, fol. 85, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(32758/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

NEWPAK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 54.045.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2000, vol. 537, fol. 85, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(32759/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

NEWPAK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 54.045.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2000, vol. 537, fol. 85, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(32760/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

NEWPAK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 54.045.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2000

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1997, 31 décembre 1998 et 31 décembre 1999.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Michèle Musty, employée privée, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, et de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.
- Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.
- L'Assemblée décide de transférer le siège social du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.
- L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à convertir en euros, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit Conseil, le capital social actuellement exprimé en PTE, et ce pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001.
- L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration, avec une date de prise d'effet, à déterminer par ledit Conseil, à augmenter le capital souscrit et éventuellement le capital autorisé dans les limites et selon les modalités prévues par la loi relative à la conversion, par les sociétés commerciales, de leur capital en euros, et ce pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001.
- L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration, avec une date de prise d'effet, à déterminer par ledit Conseil, à adapter l'article 5 des statuts, et ce pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 14 juin 2000.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2000, vol. 537, fol. 85, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32761/595/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

REGENCY RESOURCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.155.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires Extraordinaire,
tenue à Luxembourg, le lundi 19 juin 2000*

- Nouveau siège social de la société: 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
 - Nouveau Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005 (mandats de 4 ans):
 - Patrick Meunier, Luxembourg: Administrateur-délégué
 - ARIANA LIMITED, société de droit Saint Vincent et Grenadines: Administrateur
 - FITCHEL S.A., société de droit de Panama: Administrateur
 - Nouveau Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005 (mandats de 4 ans):
MRM CONSULTING S.A., Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2000.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2000, vol. 537, fol. 100, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32800/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

RIELLO INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 17.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 13 juin 2000, vol. 537, fol. 69, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour RIELLO INTERNATIONAL HOLDING S.A.
Signature

(32801/267/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

AFECE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

—
STATUTS

L'an deux mille, le trente mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- RALIBAN HOLDING S.A., société anonyme, ayant son siège à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue, ici représentée par ses deux administrateurs:

a.- Monsieur Joé Lemmer, juriste, demeurant à Luxembourg,

b.- Monsieur Eric Jungblut, juriste, demeurant à Luxembourg.

2.- HIMLEY HOLDING CORP., une société de droit des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Vanterpool Plaza, 2n Floor, Wickhams Cay 1, P.O. Box 873 Road Town, Tortola,

ici représentée par Monsieur Joe Lemmer, prénommé,

en vertu d'une procuration lui délivrée le 19 novembre 1999.

Une photocopie certifiée conforme de la prédite procuration a été annexée à un acte reçu par le notaire soussigné le 19 janvier 2000, numéro 4586 de son répertoire, avec lequel elle a été enregistrée.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme de participations financières que les parties déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme luxembourgeoise dénommée AFECE S.A.**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à quarante-deux mille cent quarante Euros (EUR 42.140,-), représenté par quatre mille deux cent quatorze (4.214) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à deux millions quatre cent quatre-vingt mille Euros (EUR 2.480.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles de dix Euros (EUR 10,-) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans à partir de la date de la publication du présent acte au Mémorial C et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici-là n'auraient pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouve modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président en son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois d'avril à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2000.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2001.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société RALIBAN S.A., prédésignée, quatre mille deux cent douze actions	4.212
2.- La société HIMLEY HOLDING CORP., prédésignée, deux actions	<u>2</u>
Total quatre mille deux cent quatorze actions	4.214

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de quarante-deux mille cent quarante Euros (EUR 42.140,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ soixante-dix mille francs luxembourgeois.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant du capital social souscrit équivaut à un million six cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent vingt-trois francs luxembourgeois (LUF 1.699.923,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Joé Lemmer, juriste, demeurant à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
- 2.- Monsieur Eric Jungblut, juriste, demeurant à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
- 3.- Mademoiselle Ana Vazquez, juriste, demeurant à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

La société S.A. LUX-AUDIT, ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2004.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: J. Lemmer, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juin 2000, vol. 851, fol. 2, case 12. – Reçu 16.999 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 juin 2000.

J.-J. Wagner.

(32878/239/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2000.

ROMAREST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 68.328.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 93, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2000.

(32804/603/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

AERO-DYNAMIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle.

STATUTS

L'an deux mille, le quatorze juin.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- La société de droit de Gibraltar dénommée PRESTIGE CONCERN LIMITED, avec siège social à Gibraltar, constituée en vertu d'un acte reçu en date du 3 mai 2000 et inscrite au registre du commerce n° 74.786, représentée par Madame Sandra Vommaro, employée privée, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de:

a) Monsieur Leslie Martin Philip Bruzon, demeurant à Gibraltar; et

b) Madame Hazel Valarino, demeurant à Gibraltar;

eux-mêmes agissant en qualité de «Directors» de la prédite société, fonctions auxquelles ils ont été nommés en date du 6 juin 2000,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Gibraltar le 6 juin 2000,

dont une copie, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

2.- La société de droit de l'Ile de Niue dénommée DUSTIN INVEST INC, avec siège social à 2, Commercial Center Square, P.O. BOX 71, Alofi/Niue,

constituée en vertu d'un acte reçu en date du 27 mai 1997 et inscrite au registre du commerce de l'Ile de Niue, n° 001957,

représentée par Monsieur Jean-Marie Detourbet, manager, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de:

- Madame Leticia Montoya, demeurant à Alofi/Niue; et

- Monsieur Juan Mashburn, demeurant à Alofi/Niue;

eux-mêmes agissant en qualité de «Directors» de la prédite société, fonctions auxquelles ils ont été nommés en date du 18 juin 1997,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Alofi le 18 juin 1997,

dont une copie, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de AERO-DYNAMIC S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Livange.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'import-export, ainsi que l'importation, l'exportation, toutes activités de commerce, la vente ou la représentation de tous produits ou marchandises, plus précisément dans le domaine de la communication et la publicité de tout type et sur tout support.

La société pourra, en outre, faire toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,-), représenté par mille actions (1.000) de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs, ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas, l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président, il se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire aux comptes, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la seule signature de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale, en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations par le conseil d'administration, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures et pour la première fois en l'an deux mille un.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir le jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre 2000.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions Générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et de leurs lois modificatives.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit

1.- La prédite société de droit de Gibraltar, dénommée PRESTIGE CONCERN LIMITED, cinq cents actions	500 actions
2.- La prédite société de droit de l'Île de Niue dénommée DUSTIN INVEST INC, cinq cents actions	<u>500 actions</u>
Total: mille actions	1.000 actions

Toutes ces actions ont été libérées à concurrence de la somme de six cent vingt-cinq mille francs (625.000,-) de sorte que la somme de six cent vingt-cinq mille francs (625.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Le solde du capital social soit la somme de six cent vingt-cinq mille francs (625.000,-) sera libérée à la demande du conseil d'administration.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ soixante mille francs (60.000,-).

Réunion en Assemblée Générale Extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois est celui des commissaires à un:
- 2.- Sont nommés Administrateurs pour six ans:
 - a) Monsieur Michel Guyot, conseiller technique en aviation, demeurant à Luxembourg.
 - b) La prédite société de droit de Gibraltar dénommée PRESTIGE CONCERN LIMITED.
 - c) La prédite société de droit de l'Île de Niue dénommée DUSTIN INVEST INC.
- 3.- Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans: Monsieur François David, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.
- 4.- Les mandats des administrateurs, administrateur-délégué et commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale de l'année 2006.
- 5.- Le siège social de la société est fixé à L-3378 Livange, Zone Industrielle, Centre d'Affaires «le 2000».

Réunion du Conseil d'Administration

Les administrateurs tous présents se sont réunis en conseil d'administration et ils ont nommé comme administrateur-délégué, Monsieur Michel Guyot, prèdit.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de nous notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Vommaro, J.-M. Detourbet, M. Guyot, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 juin 2000, vol. 860, fol. 49, case 3. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 juin 2000.

N. Muller.

(32877/224/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2000.

RODELUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.384.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 94, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2000.

Pour RODELUX S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature

(32802/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

RODELUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.384.

L'assemblée générale ordinaire du 13 avril 2000 a ratifié la décision du conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Judith Petitjean en remplacement de Monsieur Benoît Duvieusart.

Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour RODELUX S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 94, case 1. – Reçu 500,- francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32803/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

BERTRALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3426 Dudelange, 12, rue N. Bodry.

STATUTS

L'an deux mille, le deux juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme de droit luxembourgeois ROGIMMO S.A., R.C. Luxembourg Section B numéro 54.183, ayant son siège social à L-2167 Luxembourg-Weimershof, 30, rue des Muguets;

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Roger Decker, commerçant, demeurant à Dudelange.

2.- Monsieur Roger Decker, prénommé.

3.- Madame Mélanie Majerus, sans état particulier, épouse de Monsieur Roger Decker, demeurant à Dudelange.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. - Dénomination, Siège, Objet, Durée**Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.**

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination BERTRALUX S.A.

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social est établi à Dudelange.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

3.1. La société a pour objet l'achat et la vente, la location, la gestion et la mise en valeur d'immeubles ou de parts d'immeubles tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, la promotion immobilière, ainsi que la réalisation de toutes opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement aux activités décrites ci-dessus.

3.2. La société pourra également s'intéresser, sous quelque forme que ce soit et de quelque nature que ce soit, dans toutes les sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères ayant un objet analogue, de nature à en favoriser l'accomplissement ou en promouvoir l'extension.

Art. 4. Durée.

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II. - Capital

Art. 5. Capital Social.

Le capital social souscrit est fixé à LUF 20.000.000,- (vingt millions de francs luxembourgeois), divisé en 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de LUF 20.000,- (vingt mille francs luxembourgeois) chacune.

Art. 6. Modification du Capital Social.

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements.

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des Actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'Actions.

Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III. - Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'Administration.

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration.

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs Généraux du Conseil d'Administration.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de Pouvoirs.

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la Société.

Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux Comptes.

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV. - Assemblée Générale

Art. 16. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et Date de l'Assemblée Générale Ordinaire.

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année à Dudelange, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième vendredi du mois de mai.

Art. 18. Autres Assemblées Générales.

Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre V. - Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 20. Année Sociale.

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de Bénéfices.

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation.

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. - Disposition Générale

Art. 23. Disposition Générale.

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2000.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2001.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 1.000 (mille) actions comme suit:

1.- ROGIMMO S.A., huit cents actions	800
2.- Monsieur Roger Decker, cent actions	100
3.- Madame Mélanie Majerus, cent actions	<u>100</u>
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de LUF 20.000.000,- (vingt millions de francs luxembourgeois) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à deux cent quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée au L-3426 Dudelange, 12, rue Nic Bodry, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur pour une durée de six ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2006:

a) Monsieur Roger Decker, commerçant, demeurant à Dudelange;

b) Madame Mélanie Majerus, sans état particulier, épouse de Monsieur Roger Decker, demeurant à Dudelange.

c) Madame Joëlle Decker, commerçante, demeurant à Dudelange.

Monsieur Roger Decker est nommé administrateur-délégué, lequel peut valablement engager ladite société sous sa seule signature.

3. - Est appelée aux fonctions de commissaire pour la même période:

La société ELIOLUX S.A., ayant son siège social à L-2167 Luxembourg-Weimershof, 30, rue des Muguets.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Decker, M. Majerus, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2000, vol. 124S, fol. 69, case 10. – Reçu 200.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): G. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2000.

J. Elvinger.

(32879/211/188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2000.

RONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2416 Howald, 6, rue de la Redoute.

R. C. Luxembourg B 23.659.

Les actionnaires ont décidé en assemblée générale le 18 février 2000:

L'adresse du siège social est transférée au 6, rue de la Redoute, L-2416 Howald.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 93, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32805/603/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

RONFLETTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.

R. C. Luxembourg B 59.353.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 20 juin 2000, vol. 537, fol. 100, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2000.

RONFLETTE S.A.

Signature

(32806/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

SARPA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 55.942.

Extrait des résolutions adoptées en date du 10 mai 2000, lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société

La démission de Grigoriou P. Sarantis, en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de la société, a été acceptée. Thierry Triboulot, employé privé, demeurant 3A, rue G. Kroll à L-1882 Luxembourg, a été coopté administrateur en son remplacement.

Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Pour publication et réquisition

SARPA INVESTMENTS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2000, vol. 538, fol. 2, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32808/717/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

SARPA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 55.942.

Extrait des résolutions adoptées en date du 11 mai 2000, lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société

La démission de Kyriakos P. Sarantis, en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de la société, a été acceptée. Laurent Muller, administrateur de sociétés, demeurant 3A, rue G. Kroll à L-1882 Luxembourg, a été coopté administrateur en son remplacement.

Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Pour publication et réquisition
SARPA INVESTMENTS S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2000, vol. 538, fol. 2, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32809/717/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

RSA OVERSEAS HOLDINGS (LUXEMBOURG) (No.1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2673 Luxembourg, 38-40, rue Sainte-Zithe.
R. C. Luxembourg B 73.467.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés du 13 juin 2000

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la Société du 13 juin 2000 que:

- le rapport du conseil de gérance est accepté;
- les résultats financiers au 31 décembre 1999, tels que présentés par le conseil de gérance, sont acceptés;
- le profit d'un montant de 5.929 livres sterling est reporté à la prochaine année fiscale;
- décharge est donnée aux membres du conseil de gérance;
- élection de:
 - M. Andrew Disley, administrateur, résidant à Londres (Grande-Bretagne)
 - M. Michel Lamie, administrateur, résidant à Rotterdam (Pays-Bas)
 - M. Richard Bradley, administrateur manager, résidant à Rotterdam (Pays-Bas)comme membres du conseil de gérance de la Société.

Luxembourg, le 15 juin 2000.

Pour RSA OVERSEAS HOLDINGS (LUXEMBOURG)(No.1), S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 94, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32807/250/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

SAVOY 74 INVESTMENT S.A., Société Anonyme de droit luxembourgeois.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 70.736.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2000, vol. 537, fol. 98, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAVOY 74 INVESTMENT S.A.
Signature
Administrateur

(32812/096/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

SAVOY 74 INVESTMENT S.A., Société Anonyme de droit luxembourgeois.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 70.736.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg, le 15 mai 2000 à 11.00 heures

Résolutions

L'assemblée décide de convertir le capital social actuellement exprimés en FRF en EUR avec effet au 1^{er} janvie 2000.

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions émises.

L'assemblée décide d'adapter l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à un million cinq cent soixante mille six cent cinquante et un Euros et huit cents (EUR 1.560.651,08), représenté par huit mille cinq cent trente et une (8.531) actions sans mention de valeur nominale.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.»

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

N. Pollefort
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2000, vol. 537, fol. 98, case 11. – Reçu 500,- francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(32813/096/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

PARFINLUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 48.619.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 26 octobre 2000 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 juillet 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Autorisation au Conseil d'Administration dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998, de procéder aux formalités de conversion du capital social (et du capital autorisé) en EURO, d'augmenter le capital social (et le capital autorisé), d'adapter ou de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions et d'adapter les statuts en conséquence.
6. Divers.

I (03915/534/20)

Le Conseil d'Administration.

BNP PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 47.390.

Nous prions les actionnaires de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de BNP PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable, qui se tiendra au siège social de la Société, 22, boulevard Royal, Luxembourg, le mercredi 25 octobre 2000 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 juin 2000;
2. Approbation des Etats financiers arrêtés au 30 juin 2000;
3. Décharge à donner aux Administrateurs;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Aucun quorum de présence n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Annuelle. Les décisions seront prises à la majorité des actions présentes et représentées à l'Assemblée.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs titres, cinq jours francs avant l'Assemblée, aux guichets de BNP PARIBAS LUXEMBOURG, 24, boulevard Royal, L-2952 Luxembourg.

I (04056/755/22)

Le Conseil d'Administration.

BNP INTER FUTURES, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 52.202.

Nous prions les actionnaires de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de BNP INTER FUTURES, Société d'Investissement à Capital Variable, qui se tiendra au siège social de la Société, 22, boulevard Royal, Luxembourg, le jeudi 26 octobre 2000 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 juin 2000;
2. Approbation des Etats financiers arrêtés au 30 juin 2000;
3. Décharge à donner aux Administrateurs;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Aucun quorum de présence n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Annuelle. Les décisions seront prises à la majorité des actions présentes et représentées à l'Assemblée.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs titres, cinq jours francs avant l'Assemblée, aux guichets de BNP PARIBAS LUXEMBOURG, 24, boulevard Royal, L-2952 Luxembourg.

I (04057/755/22)

Le Conseil d'Administration.

GALIA FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 31.320.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *24 octobre 2000* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2000
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (04104/506/16)

Le Conseil d'Administration.

GALOR HOLDING Société Anonyme Holding

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 28.343.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *24 octobre 2000* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2000
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (04106/506/17)

Le Conseil d'Administration.

QUATINGO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 32.607.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *24 octobre 2000* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 2000, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2000.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
5. Conversion de la devise du capital de Francs Luxembourgeois en Euro à partir de l'exercice social commençant le 1^{er} juillet 2000, conformément aux conditions d'application de la loi du 10 décembre 1998.
6. Divers.

I (04131/005/19)

Le Conseil d'Administration.

TITLIS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 32.613.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 23 octobre 2000 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 2000, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2000.
4. Conversion de la devise du capital de Francs luxembourgeois en Euro à partir de l'exercice social commençant le 1^{er} juillet 2000, conformément aux conditions d'application de la loi du 10 décembre 1998.
5. Divers.

I (04132/005/18)

Le Conseil d'Administration.

AERLUX HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 67.091.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, le mardi 24 octobre 2000 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Démission du Commissaire aux comptes en fonction;
- 2) Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes;
- 3) Divers.

I (04133/546/15)

Le Conseil d'Administration.

FABUREA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 23.712.

La première Assemblée Générale Extraordinaire, convoquée pour le 3 octobre 2000 à 11.30 heures n'ayant pu délibérer sur les points de l'ordre du jour faute de quorum de présence, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 14 novembre 2000 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Mise en liquidation de la société,
- Nomination du liquidateur, Monsieur Bernard Ewen.

Cette seconde Assemblée Générale Extraordinaire prendra les décisions quelle que soit la proportion de capital représentée à l'Assemblée; les résolutions, pour être valables, devront réunir au moins deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (04151/755/20)

Le Conseil d'Administration.

EURTECH FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 40.564.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 24 octobre 2000 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (04155/696/15)

*Le Conseil d'Administration.***GIF, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 68.806.

The aforementioned Company Board of Directors has hereby the honour to invite the Shareholders to attend the
ORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on Friday 27 October 2000 at 11.00 a.m. at the Head Office of the Company for the purposes of deliberating upon the following agenda:

*f*Agenda:

1. Presentation of the reports of the Chairman of the Board of Directors and the Independent Auditor.
2. Approval of the Balance Sheet and Profit and Loss Accounts of 30 June 2000.
3. Allocation of results, as proposed by the Board:

GIF SICAV Developing Markets	USD	0.02
GIF SICAV Germany	EUR	0.14
GIF SICAV International	USD	0.04
GIF SICAV Switzerland	CHF	0.21
GIF SICAV United Kingdom	GBP	0.10
GIF SICAV Dollars Bond	USD	0.34
GIF SICAV Euro Corporate Bond	EUR	0.05
GIF SICAV European Bond	EUR	0.02
GIF SICAV Global Bond	USD	0.28
GIF SICAV Italian Lira Bond	EUR	1.84
GIF SICAV Swiss Franc Bond	CHF	0.10
GIF SICAV Dollar Reserve	USD	0.14
GIF SICAV Euro Reserve	EUR	0.04
GIF SICAV Sterling Reserve	GBP	0.03

Registration date 21 September 2000

Ex-dividend date 22 September 2000

Payment date 29 September 2000

4. Release of the Administrators from the exercise of their mandate for the financial year ending 30 June 2000.
5. Nominations according to Articles of Association.
6. Renewal of the mandate of the Independent Auditor.
7. Miscellaneous.

Shareholders are advised that the Meeting does not have to be quorate in order to pass valid resolutions. To be accepted, valid resolutions only require a majority of shareholders actively present or represented.

Shareholders bearing shares in the name of the bearer and wishing to take part in the Regular General Meeting are kindly requested to provide documentary evidence of their certificates at the main offices of the Company by no later than 20 October 2000.

Shareholder proxies wishing to take part in the Regular General Meeting are kindly requested to inform the Company at least three clear days prior to the holding of the Shareholders' Meeting of their intention to attend. They shall be admitted subject to verification of their identity.

The June 2000 report is available to shareholders at the head offices of the Company.

I (04166/755/346)

*The Board of Directors.***GIF, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 68.806.

Shareholders of GIF, SICAV (the «Company») are hereby convened to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

to be held on 27 October 2000 at 11.30 a.m., at the offices of CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG S.A., 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of Article 1 of the Articles of incorporation (the «Articles») in order to change the denomination of the Company from GIF, SICAV to CREDIT AGRICOLE FUNDS.
2. Amendment of Article 5 of the Articles in order to allow the Board of Directors (the «Board») to issue several sub-classes within each class of Shares corresponding to a Portfolio.
3. Amendment of Articles 10 and 11 of the Articles relating to general meeting of holders of Shares of any class, sub-class and category and to the rights attached to Shares of any class, sub-class or category.
4. Amendment of Article 14 of the Articles in order to increase the quorum requirements for the holding of Board meetings.
5. Amendment of Articles 17 and 27 of the Articles to replace references to CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ by CREDIT AGRICOLE.
6. Amendment of Article 21 of the Articles in order to mention that conversion from shares of one Sub-Class of a Portfolio to shares of another Sub-Class of either the same or a different Portfolio are not permitted, unless otherwise decided by the Board and disclosed in the prospectus.
7. Amendment of Article 21 of the Articles in order to allow the Board to decide as to whether there should be a minimum residual shareholding condition.
8. Amendment of Article 23 (2) of the Articles to add a provision that swaps will be valued at the net present value of their cash flows.
9. Amendment of Article 23 (3) of the Articles in order to implement the principle of segregation of liabilities between Portfolios.
10. Amendment of Article 24 of the Articles in order to abolish the provision for dealing charges in the calculation of the Dealing Prices and to allow roundings to two decimal places for equity and bond Portfolios and to four significant figures for reserve Portfolios.
11. Election of new Directors of the Company.
12. Miscellaneous.

The meeting shall be validly constituted and shall validly decide on the items 1 to 10 of its agenda if at least one half of the shares is present or represented. The items on the agenda shall be passed at the majority of two thirds of the shares present or represented at the meeting and voting.

The decision on the item 11 of the agenda will require no quorum and will be taken at the simple majority of the shares present or represented and voting.

In order to take part at the meeting, the owner of bearer shares must deposit their shares no later than 20 October 2000 at the registered office of the Company.

Proxies should be sent to CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG S.A., at its address above by no later than 24 October 2000.

The draft text of restated Articles of Incorporation after amendment is available on request at the registered office of the Company.

I (04167/755/48)

The Board of Directors.

GLOBALTRAD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 28.981.

—

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 18 octobre 2000 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Autorisation au Conseil d'Administration dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998, de procéder aux formalités de conversion du capital social (et du capital autorisé) en EURO, d'augmenter le capital social (et le capital autorisé), d'adapter ou de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions et d'adapter les statuts en conséquence.
6. Divers.

Pour être admis à cette assemblée, tout actionnaire doit déposer ses titres au porteur ou ses certificats nominatifs au siège social cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

II (03914/534/22)

Le Conseil d'Administration.

COMPAGE GRUPPO MEDIOBANCA, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2093 Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.834.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders (the «Meeting») of COMPAGE GRUPPO MEDIOBANCA, SICAV (the «Fund») will be held at the registered office of the Fund, as set out above, on *October 19, 2000* at 2.00 p.m., for the purpose of considering the following agenda:

Agenda:

1. Management Report of the Board of Directors for the accounting year ended June 30, 2000;
2. Report of the Auditor for the accounting year ended June 30, 2000;
3. Approval of the Annual Accounts for the accounting year ended June 30, 2000;
4. Allocation of the results;
5. Discharge to the Directors in respect of the execution of their mandates for the accounting year ended June 30, 2000;
6. Composition of the Board of Directors;
7. Re-election of the Auditor;
8. Miscellaneous.

The present notice and a form of proxy have been sent to all registered shareholders on record as at October 6, 2000.

In order to attend the Meeting, the holders of bearer shares are required to deposit their share certificates before October 13, 2000 at the registered office of the Fund, where forms of proxy are available.

Registered shareholders have to inform the Board of Directors by mail (letter or form of proxy) of their intention to attend the Meeting before October 13, 2000.

II (04054/755/28)

By order of the Board of Directors.

STRATINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 24.254.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du lundi *16 octobre 2000* à 16.00 heures à l'Hôtel Campanile au 22, route de Trèves à L-2633 Senningerberg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a) Présentation et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clôturant au 30 juin 2000;
- b) Approbation des comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, annexe légale) clôturés au 30 juin 2000;
- c) Affectation du résultat au 30 juin 2000;
- d) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
- e) Nominations statutaires;
- f) Divers.

Pour assister ou pour se faire représenter par un mandataire à l'assemblée générale ordinaire, les actionnaires au porteur sont priés de déposer leurs actions ou un certificat de blocage des actions émis par une banque attestant la propriété effective des actions ainsi que, le cas échéant, la procuration y afférente, trois jours ouvrables avant la date de l'assemblée générale ordinaire au siège de la société, 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

II (04060/000/23)

Le Conseil d'Administration.

GIOCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 75.506.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société le *19 octobre 2000* à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Ratification de la nomination d'un Administrateur et décharge à donner à l'Administrateur démissionnaire.
2. Divers.

II (04061/802/12)

Le Conseil d'Administration.

TACOMA INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 41.040.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 18 octobre 2000 à 11.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du commissaire aux comptes;
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2000 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (04075/755/18)

Le Conseil d'Administration.

SOGEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 53.525.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 17 octobre 2000 à 10.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du commissaire aux comptes;
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2000 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Autorisation à conférer au Conseil d'Administration de convertir le capital social de la société de LUF en EUR dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (04076/755/19)

Le Conseil d'Administration.
